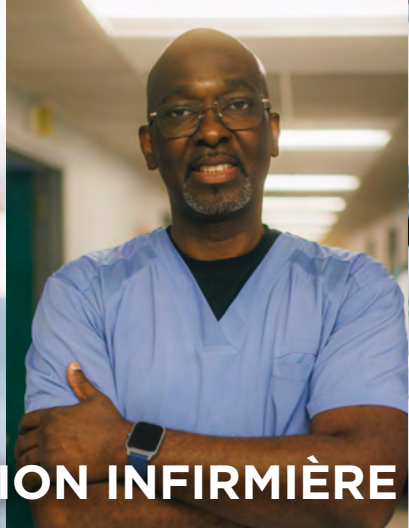




PROFESSION INFIRMIÈRE ET INFIRMIER AUXILIAIRE



On change-le
monde



RAPPORT ANNUEL
2025-2026



75+

Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

Table des matières

03	Présentation
05	Mission
08	Rapport de la Présidente
12	Conseil d'administration
16	Orientations stratégiques
21	Comité exécutif
23	Comité gouvernance et éthique
24	Comité d'audit
25	Comité des ressources humaines
26	Rapport de la direction générale
33	Comité de la formation
37	Activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences
39	Comité d'inspection professionnelle
46	Formation continue
55	Bureau du syndic
62	Comité de révision des plaintes
64	Conseil de discipline
71	Autres activités d'encadrement
75	Renseignements généraux
81	États financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2026
94	Crédits

L'Assemblée nationale est dissoute et la présentation se fera après les élections.

MONTREAL, LE 21 OCTOBRE 2026

MOT AU OU À LA PRÉSIDENT(E) DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

**Président(e) de l'Assemblée
nationale**

Hôtel du Parlement

1045, rue des Parlementaires,
Québec (Québec) G1A 1A3

J'ai le plaisir de vous présenter,
en votre qualité de présidente
de l'Assemblée nationale, le
rapport annuel de l'Ordre des
infirmières et infirmiers auxiliaires
du Québec.

Ce document couvre la période
comprise entre le 1^{er} avril 2025 et
le 31 mars 2026.

Recevez l'expression de ma
considération très distinguée.

Mathieu Lebrun

*Ministre du Travail, de l'Emploi
et de la Solidarité et ministre
responsable de l'application
des lois professionnelles*

MOT AU MINISTRE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES LOIS PROFESSIONNELLES

Monsieur Mathieu Lebrun

**Ministre du Travail, de
l'Emploi et de la Solidarité
et ministre responsable de
l'application des lois
professionnelles**

Ministère du Travail

200, chemin Sainte-Foy, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5S1

J'ai l'honneur de vous
soumettre, en votre qualité
de ministre responsable
de l'application des lois
professionnelles, le rapport
annuel de l'Ordre des
infirmières et infirmiers
auxiliaires du Québec.

Cette publication couvre
l'exercice financier du 1^{er} avril
2025 au 31 mars 2026.

Veuillez agréer, Monsieur le
Ministre, l'expression de ma
considération très distinguée.

Carole Grant, inf. aux., ASC
Présidente de l'Ordre

MOT À LA PRÉSIDENTE DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Madame Mélanie Hillinger

**Présidente de l'Office des
professions du Québec**

**Office des professions
du Québec**

800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Madame la Présidente,

En votre qualité de présidente
de l'Office des professions du
Québec, j'ai le plaisir de vous
présenter le rapport annuel
de l'Ordre des infirmières et
infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document est un compte
rendu des travaux effectués
pendant la période comprise
entre le 1^{er} avril 2025 et le
31 mars 2026.

Veuillez agréer, Madame la
Présidente, l'expression de ma
considération très distinguée.

Carole Grant, inf. aux., ASC
Présidente de l'Ordre

Liste des sigles

AIIASPQ	Association des infirmières et infirmiers auxiliaires en soins podologiques du Québec	MEQ	Ministère de l'Éducation
ALEC	Accord de libre-échange canadien	MIFI	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
CFP	Centre de formation professionnelle	MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
CHSLD	Centre d'hébergement de soins de longue durée	OIIQ	Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
CII	Conseil des infirmières et infirmiers	OPQ	Office des professions du Québec
CIIA	Comité des infirmières et infirmiers auxiliaires	OQLF	Office québécois de la langue française
CIP	Comité d'inspection professionnel	PARC	Programme d'aide à la reconnaissance des compétences
CIQ	Conseil interprofessionnel du Québec	PCI	Prévention et contrôle des infections
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux	PFI	Personnes formées à l'international
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux	QID	Questionnaire d'inspection individuelle à distance
DSI	Collège des médecins du Québec	RIP	Responsable de l'inspection professionnelle
DEP	Direction encadrement de la profession	RPA	Résidence privée pour aînés
DSN	Dossier santé numérique	SASI	Santé, assistance et soins infirmiers
INESSS	Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	VSG	Visite de surveillance générale
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec		

Mission

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (ci-après l'OIIAQ ou l'Ordre) assure la protection du public par la surveillance de l'exercice et par le développement de la profession d'infirmière et infirmier auxiliaire afin de contribuer à la qualité des soins et à la santé de la population.

Définition de la profession infirmière auxiliaire

L'infirmière auxiliaire prodigue des soins de qualité, humains et respectueux. Elle est une professionnelle de la santé intègre et dévouée qui, par ses activités professionnelles énoncées au *Code des professions* [article 37(p)] :

- Contribue à l'évaluation de l'état de santé de la personne et à la réalisation du plan de soins;
- Prodigue des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie;
- Fournit des soins palliatifs.

Les neuf activités réservées à l'infirmière auxiliaire en vertu de l'article 37.1(5°) du *Code des professions* sont :

1. Appliquer des mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique;
2. Effectuer des prélèvements, selon une ordonnance;
3. Prodiquer des soins et des traitements reliés aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments, selon une ordonnance ou selon le plan de traitement infirmier;
4. Observer l'état de conscience d'une personne et surveiller les signes neurologiques;
5. Mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance;
6. Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance;
7. Contribuer à la vaccination dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la *Loi sur la santé publique* (LRRQ, chap. S-2.2);
8. Introduire un instrument ou un doigt, selon une ordonnance, au-delà du vestibule nasal, des grandes lèvres, du méat urinaire, de la marge de l'anus ou dans une ouverture artificielle du corps humain;
9. Introduire un instrument, selon une ordonnance, dans une veine périphérique à des fins de prélèvement.

L'infirmière auxiliaire joue un rôle essentiel dans l'équipe de soins en partageant ses connaissances, ses compétences et sa volonté de se dépasser pour offrir le meilleur à la personne soignée. Elle maintient et perfectionne ses habiletés professionnelles en se conformant aux obligations de formation continue. Également, elle se doit de respecter les devoirs et obligations prévus au *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* et de se conformer au *Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire*.



01 Gouvernance

- 8** Rapport de la Présidente
- 12** Conseil d'administration
- 16** Orientations stratégiques
- 18** Politiques et pratiques de gouvernance
- 19** Formation des administrateurs relative à leurs fonctions
- 20** Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et sanctions
- 20** Normes d'éthique et de déontologie des membres des comités
- 21** Comité exécutif
- 23** Comité gouvernance et éthique
- 24** Comité d'audit
- 25** Comité des ressources humaines
- 26** Rapport de la direction générale
- 30** Équipe
- 31** Assemblée générale annuelle



Rapport de la Présidente

C'est avec fierté que je vous présente les principales réalisations menées par l'Ordre au cours de la dernière année, guidées par notre mission de protection du public et de soutien à l'exercice professionnel.

75^e anniversaire de la profession

Dans le cadre du 75^e anniversaire de la profession d'infirmière et infirmier auxiliaire, l'Ordre a déployé une vaste campagne de communication et de rayonnement sous le thème *Réaliser l'impossible depuis 1950*. Celle-ci s'est traduite par la production et la diffusion de nombreux contenus, dont des capsules vidéos à caractère historique.

De plus, dans le cadre de la Journée des infirmières et infirmiers auxiliaires, une websérie a été diffusée mettant en lumière l'histoire, l'évolution et le rôle essentiel de la profession dans les différents milieux de soins. Un album souvenir a également été produit afin de retracer les moments marquants de la profession à travers des témoignages d'infirmières et infirmiers auxiliaires, de patients et de proches.

L'Ordre a par ailleurs organisé, le 4 septembre 2025, l'événement spécial À la vôtre! diffusé sur le Web : une émission hommage soulignant les 75 ans de la profession par des témoignages, des reportages et des prestations artistiques.

Au-delà de la célébration, cet anniversaire a permis de réaffirmer le rôle essentiel des infirmières et infirmiers auxiliaires, de renforcer le sentiment d'appartenance des membres à leur profession et de rappeler leur apport incontournable au système de santé afin de répondre aux besoins actuels et futurs de la population.

Élargissement de la profession et contribution à la thérapie intraveineuse

L'Ordre a poursuivi ses démarches pour l'avan-

cement du projet de modification du *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire*, amorcé en 2019 et appuyé par plusieurs partenaires. Nos démarches, inscrites dans une perspective de déploiement, s'avèrent essentielles pour renforcer l'accès aux soins.

Les modifications proposées permettraient notamment une contribution accrue des infirmières et infirmiers auxiliaires à la thérapie intraveineuse dans le réseau privé. Elles s'inscrivent en cohérence avec les orientations gouvernementales et pourraient répondre à des besoins grandissants exprimés par différents secteurs, notamment les maisons de soins palliatifs et les résidences privées pour aînés (RPA). Ce changement réglementaire contribuerait également à réduire certaines listes d'attente, à améliorer l'efficacité en soins à domicile et à clarifier la pratique de la thérapie intraveineuse entre les secteurs public et privé.

Chantier de modernisation du système professionnel

Dans le cadre du chantier de modernisation du système professionnel, l'Ordre a pris acte du dépôt du projet de loi n° 15 visant notamment l'allègement de certains processus réglementaires et l'élargissement de certaines pratiques professionnelles en santé. Pour les infirmières et infirmiers auxiliaires, ce projet prévoit que l'activité de prélèvement sanguin ne soit plus conditionnelle à une attestation de formation, les compétences étant intégrées au programme de formation initiale. Plus largement, cet élan

de modernisation ouvre la voie à de nouvelles opportunités de collaboration interdisciplinaire.

L'Ordre suivra attentivement les développements découlant de ce projet de loi et prendra en compte ces changements dans l'analyse et le traitement de ses dossiers.

Exercice de l'infirmière et infirmier auxiliaire en soins médico-esthétiques

Au cours de la dernière année, l'Ordre a poursuivi ses travaux entourant la pratique en médecine esthétique, un domaine en croissance qui soulève des enjeux importants en matière de qualité et de sécurité des soins. À cet effet, plusieurs documents de référence et outils ont été élaborés pour mieux soutenir et encadrer les infirmières et infirmiers auxiliaires qui œuvrent dans ce domaine.

Dans une perspective de protection du public, l'OIIAQ a participé à une démarche en collaboration avec le Collège des médecins du Québec, l'Ordre des dentistes du Québec et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec afin de définir des balises communes encadrant l'exercice des soins médico esthétiques.

Parallèlement, l'Ordre a poursuivi son rôle de vigie et de soutien auprès des membres en rappelant l'importance du respect du champ d'exercice, des obligations professionnelles et du maintien des compétences nécessaires à une pratique sécuritaire.

Formations d'appoint

Les formations d'appoint demeurent un outil fondamental pour assurer la protection du public et soutenir une pratique professionnelle compétente.

Ces formations visent notamment à soutenir le processus de reconnaissance d'équivalence des personnes formées à l'international et à permettre à l'Ordre d'intervenir efficacement lorsque des lacunes en matière de compétences sont constatées.

L'Ordre a poursuivi ses représentations afin de souligner l'urgence de leur mise en œuvre, convaincu qu'elles contribueront à une meilleure intégration de la relève, à la qualité des soins et à la protection du public.

Visites dans les centres de formation professionnelle

L'Ordre est demeuré présent dans les centres de formation professionnelle offrant le programme Santé, assistance et soins infirmiers (SASI). Ces visites permettent d'aller à la rencontre des élèves et du personnel enseignant, de présenter le rôle de l'Ordre et de sensibiliser la relève aux exigences liées à l'exercice professionnel et à la protection du public.

Remerciements

Je tiens à remercier les membres du Conseil d'administration et des comités pour leur engagement, de même que la direction générale et l'équipe du siège social pour leur contribution essentielle à la réalisation des activités de l'Ordre.

Enfin, je souhaite exprimer toute ma reconnaissance aux membres de l'Ordre, qui, chaque jour, dispensent des soins essentiels avec rigueur et humanité. La profession d'infirmière et infirmier auxiliaire occupe une place incontournable au sein des équipes de soins, et sa pleine reconnaissance demeure un levier essentiel pour l'accessibilité et la qualité des soins offerts à la population.



Carole Grant, inf. aux., ASC.
Présidente



75^e anniversaire de la profession

Dans le cadre du 75^e anniversaire de la Profession infirmière et infirmier auxiliaire, il est essentiel de souligner la contribution inestimable de ces professionnel(le)s au domaine de la santé.





L'ÉMISSION à ne pas manquer!

Rediffusion!

Vous avez manqué la soirée mémorable À la vôtre! ou vous en rêvez encore?

L'émission est maintenant disponible en rediffusion sur la chaîne Youtube de l'Ordre !



Conseil d'administration

Mandat

Le Conseil d'administration est chargé de la surveillance générale, de l'encadrement et de la supervision de la conduite des affaires de l'Ordre. Il est responsable de l'application des décisions de l'Ordre et de celles des membres réunis en assemblée, et en assure le suivi. Il veille également à l'application des dispositions du *Code des professions* et des règlements adoptés conformément à ce dernier. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont expressément délégués ou ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale. À moins de dispositions contraires du *Code des professions*, il les exerce par résolution.

Membres du Conseil d'administration



Carole Grant
présidente



Amélie Drolet
vice-présidente



Raymond April
administrateur nommé



Marcel Bonneau
administrateur nommé



Kathy Gagnon-Fortin
administratrice



Michel Gervais
administrateur nommé



Josée Goulet
administratrice



François Lafrenière-Nicol
administrateur



Elyzabeth Lepitre
administratrice



Cynthia Lévesque
administratrice



Josée-Anne Pelletier
administratrice



Michaël Potvin
administrateur



Dolorès Pronovost
administratrice



Karyn Rompré
administratrice



Karina Therrien
administratrice



Alexandra Tremblay
administratrice



Benoît Vachon
administrateur nommé



Maryse Samson
directrice générale et secrétaire
de l'Ordre, participante d'office et
secrétaire du Conseil d'administration

NOMBRE DE RÉUNIONS

Le Conseil d'administration a tenu 6 séances ordinaires et n'a tenu aucune séance extraordinaire au cours de l'année 2025-2026.

PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Le Conseil d'administration a adopté les principales résolutions suivantes :

POLITIQUES ET PRATIQUES DE GOUVERNANCE

- > États financiers audités au 31 mars 2025;
- > Nomination de la firme Mallette pour l'audit externe des états financiers au 31 mars 2026;
- > Augmentation du montant de la cotisation annuelle de 50 % de l'IPC en vigueur au 31 mars 2025 (2,3 %), soit de 1,15 % pour une cotisation de 222,15 \$ pour 2026-2027;
- > Adoption de la Politique de placements;
- > Révision de la Politique de rémunération de la présidence;
- > Révision de la Politique de remboursement des frais de déplacement et de séjour;
- > Révision de la Politique de sélection d'un syndic et syndic adjoint;
- > Adoption de la politique de sélection, nomination et gestion d'un syndic ad hoc;
- > Révision de la Politique de reconnaissance du Conseil d'administration et des comités statutaires;
- > Rémunération de la présidente et des administratrices et administrateurs élus;
- > Évaluation de la performance et de la rémunération de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre;
- > Révision des mandats des comités du Conseil d'administration;
- > Adoption du mandat révisé du Comité d'inspection professionnelle;
- > Révision de la Politique de jetons de présence;
- > Nomination de membres au Comité d'inspection professionnelle;
- > Destitution et nomination de la syndique;
- > Destitution et nomination d'un syndic adjoint;
- > Nomination par acclamation au titre de la vice-présidence du Conseil d'administration pour 2025-2027;
- > Composition des comités du Conseil d'administration pour 2025-2027;
- > Nomination d'administratrices pour les régions de Lanaudière-Laurentides et Montérégie;
- > Révision de la Politique de gouvernance des comités

du Conseil d'administration;

- > Révision de la Politique de régie interne des comités statutaires;
- > Modification de la composition du Comité des admissions;
- > Nomination de membres au Conseil de discipline;
- > Nomination de membres au Comité de révision;
- > Destitution et nomination de membres au Comité de la formation;
- > Abolition des politiques de capitalisation et d'attribution des contrats non prévus au budget;
- > Positionnement stratégique proposé pour le Développement professionnel de l'Ordre;
- > Surveillance du virage technologique de l'Ordre, incluant les risques associés aux technologies de l'information et les risques financiers qui en découlent;
- > Approbation du budget et de la grille tarifaire 2026-2027;
- > Principes directeurs en matière de formation obligatoire des administratrices et administrateurs;
- > Imposition aux membres du Conseil d'administration de suivre et de réussir la formation « Les conseils d'administration face au harcèlement » développée par l'Ordre des administrateurs agréés du Québec;
- > Approbation du rapport annuel 2024-2025;
- > Approbation de la Planification stratégique 2026-2029.

AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET LÉGALES

- > Adoption de principe des projets de *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* et de *Règlement sur la formation continue obligatoire*.

AFFAIRES RELATIVES À LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- > Le Programme de Surveillance générale de l'exercice de la profession infirmière auxiliaire 2026-2027 : encadrement de la profession.

NOM, PRÉNOM	TITRE	RÉGION ADMINISTRATIVE	ENTRÉE EN FONCTION AUX DERNIÈRES ÉLECTIONS	DURÉE DU MANDAT	NBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS (MANDAT EN COURS)	CA	CE	Comité d'audit	CRH	CGE	AUTRES	TOTAL DE PRÉSENCES	RÉMUNÉRATION* (\$)
Grant, Carole	Présidente	-	Réélue au suffrage universel des membres le 2 juin 2025; entrée en fonction le 19 juin 2025	4 ans	3 ^e mandat	6/6	10/10	4/4	4/4	3/3	-	27/27	174 663 \$
Drolet, Amélie	Vice-présidente, Administratrice	Estrie	29 juin 2023	4 ans	3 ^e mandat	5/6	9/10	-	-	1/1	3/3	18/20	4 368 \$
Gagnon-Fortin, Kathy	Administratrice	Chaudière-Appalaches	29 juin 2023	4 ans	1 ^{er} mandat	6/6	-	-	3/3	-	2/2	11/11	4 454 \$
Lafrenière-Nicol, François	Administrateur	Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	19 juin 2025	4 ans	1 ^{er} mandat	6/6	-	-	2/2	-	3/3	11/11	5 730,85 \$
Lepitre, Elyzabeth	Administratrice	Montérégie	19 juin 2025	4 ans	1 ^{er} mandat	5/5	-	-	-	-	3/3	8/8	2 556 \$
Lévesque, Cynthia	Administratrice	Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	29 juin 2023	4 ans	1 ^{er} mandat	3/6	-	-	-	1/3	-	4/9	1 732 \$
Pelletier, Josée-Anne	Administratrice	Capitale-Nationale	29 juin 2023	4 ans	2 ^e mandat	5/6	-	1/1	2/2	1/2	1/1	10/12	4 145,18 \$
Potvin, Michaël	Administrateur	Outaouais	19 juin 2025	4 ans	2 ^e mandat	6/6	-	2/3	0/1	-	1/1	9/11	3 382 \$
Pronovost, Dolorès	Administratrice	Mauricie et Centre-du-Québec	29 juin 2023	4 ans	2 ^e mandat	6/6	-	3/4	-	-	1/1	10/11	4 042 \$
Rompré, Karyn	Administratrice	Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	29 juin 2023	4 ans	1 ^{er} mandat	6/6	6/6	-	-	3/3	2/2	17/17	6 514 \$
Therrien, Karina	Administratrice	Montréal-Laval	19 juin 2025	4 ans	2 ^e mandat (1 ^{er} mandat = remplacement d'un mandat en cours)	5/6	-	-	1/1	3/3	3/3	12/13	1 920,77 \$
Tremblay, Alexandra	Administratrice	Lanaudière-Laurentides	26 mars 2026	4 ans	1 ^{er} mandat (remplacement d'un mandat en cours, n'ayant pas siégé pendant la période)	-	-	-	-	-	-	-	-

Note. CA = Conseil d'administration; CE = Comité exécutif; CRH = Comité des ressources humaines; CGE = Comité de gouvernance et d'éthique

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

NOM, PRÉNOM	ENTRÉE EN FONCTION AUX DERNIÈRES NOMINATIONS	DURÉE DU MANDAT	NBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS (MANDAT EN COURS)	CA	CE	Comité d'audit	CRH	CGE	AUTRES	TOTAL DE PRÉSENCES	RÉMUNÉRATION* (\$)
April, Raymond	5 juin 2023	4 ans	1 ^{er} mandat	5/6	8/10	-	-	-	1/1	14/17	1 340 \$
Bonneau, Marcel	5 juin 2023	4 ans	2 ^e mandat	5/6	-	1/1	-	-	1/1	10/11	1 670 \$
Gervais, Michel	5 juin 2023	4 ans	1 ^{er} mandat	6/6	-	4/4	-	-	1/1	12/12	1 830 \$
Vachon, Benoît	5 juin 2023	4 ans	1 ^{er} mandat	5/6	-	3/3	-	-	-	8/9	862 \$

Note. CA = Conseil d'administration; CE = Comité exécutif; CRH = Comité des ressources humaines; CGE = Comité de gouvernance et éthique

ADMINISTRATRICES SORTANTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM, PRÉNOM	RÉGION ADMINISTRATIVE	ENTRÉE EN FONCTION AUX DERNIÈRES ÉLECTIONS	DURÉE DU MANDAT	DATE DE FIN DE MANDAT	N ^{bre} DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS	CA	CE	Comité d'audit	CRH	CGE	AUTRES	TOTAL DE PRÉSENCES	RÉMUNÉRATION JETON* (\$)
Goulet, Josée	Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	22 juin 2021	4 ans	19 juin 2025	3 ^e mandat	-	-	-	1/1	-	1/1	2/2	412 \$
Gauthier, Julie	Lanaudière-Laurentides	22 juin 2021	4 ans	19 juin 2025	1 ^{er} mandat	-	4/4	-	-	-	-	4/4	246 \$
Georges, Marie Michèle	Lanaudière-Laurentides	19 juin 2025	4 ans	28 octobre 2025	1 ^{er} mandat non complété	1/1	-	-	-	-	-	1/1	0 \$

Note. CA = Conseil d'administration; CE = Comité exécutif; CRH = Comité des ressources humaines; CGE = Comité de gouvernance et d'éthique

* Notez que la rémunération totale comprend également les journées de libération pour les déplacements.

La rémunération globale de la présidente comprend les éléments de base tels que les salaire et traitement. Les autres allocations et avantages imposables sont également compris, notamment les indemnités de déplacement, le remboursement pour les frais de stationnement, les cotisations versées par l'Ordre à un régime d'assurance collective, les remboursements pour la cotisation à son ordre professionnel, la cotisation versée par l'Ordre à un REER à titre de compensation pour l'absence de régime de retraite, la prime d'assurance responsabilité payée par l'Ordre ainsi que la contribution à l'Office des professions du Québec (OPQ).

La rémunération globale des autres administrateurs provient des jetons de présence.

POSTE VACANT

Au cours de la période, un poste d'administrateur est devenu vacant. En octobre 2025, l'administratrice élue dans la région de Lanaudière-Laurentides a démissionné de son poste. Madame Marie-Michèle Georges avait été nommée par le Conseil d'administration, lors de sa séance du 19 juin 2025, à la suite d'un processus de nomination entamé suivant l'application de l'article 77 du *Code des professions*, étant donné qu'aucune personne n'avait soumis sa candidature au terme de la période de mise en candidature dans le cadre des élections 2025.

Madame Alexandra Tremblay a été nommée le 26 mars 2026, suivant l'application de l'article 79 du *Code des professions*, afin de pourvoir le poste vacant.

RÉGIME DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

JETON DE PRÉSENCE	VALEUR
Pour une demi-journée	82,00 \$
Pour une journée	330,00 \$

Orientations stratégiques

Le Conseil d'administration et le Comité exécutif ont effectué le suivi du plan d'action 2025-2026 des orientations stratégiques 2023-2026.

Vers la pleine reconnaissance de la profession

Les orientations stratégiques 2023-2026 ont guidé les travaux visant à renforcer l'attractivité de la profession, à valoriser l'expertise des infirmières et infirmiers auxiliaires ainsi qu'à favoriser l'exercice du plein champ d'exercice, tout en soutenant le développement et le maintien des compétences. Elles ont également permis de consolider les mécanismes de surveillance de l'exercice professionnel, d'adapter les pratiques organisationnelles aux réalités évolutives du milieu et d'assurer une gouvernance rigoureuse et conforme. Les principales réalisations se retrouvent dans le rapport de la présidente ainsi que dans le rapport de la direction générale de l'Ordre, aux pages 8 et 26.

Dans la continuité des travaux réalisés, l'Ordre amorcera un nouvel exercice de planification stratégique pour la période 2026-2029.

Vision

L'OIIAQ demeurera une instance incontournable et influente auprès du gouvernement et des autres organismes d'influence afin de valoriser la profession et de permettre à l'infirmière auxiliaire d'être reconnue pour son expertise en tant que professionnelle en soins ayant un rôle névralgique dans le secteur de la santé.

Ambition

L'Ordre aspire à ce que les infirmières et infirmiers auxiliaires exercent leur plein champ d'exercice avec une plus grande autonomie et de nouvelles activités professionnelles.

Valeurs de l'ordre



> EXCELLENCE



> RESPECT



> ESPRIT D'ÉQUIPE



> ENGAGEMENT



> LOYAUTÉ



> INTÉGRITÉ

Objectifs

→ Attirer

Atteindre et maintenir un nombre optimal de membres actifs de manière à appuyer notre force distinctive, à contribuer pleinement aux besoins du réseau et à assurer la sécurité financière de l'Ordre.

→ Soutenir

Soutenir davantage les membres et les candidats au seuil d'entrée de la profession ainsi que dans le maintien et le développement des compétences afin de maintenir et d'accroître la notoriété du titre.

→ S'adapter

Changer la culture organisationnelle de manière à assurer un climat de travail bienveillant, le développement des compétences et de saines pratiques de gestion.



→ Reconnaître

Avoir une connaissance fine de la profession, de nos membres et « du terrain » de manière à mieux les servir, à les retenir au sein de la profession et à défendre leur expertise et leur rôle névralgique dans les divers milieux de soins, auprès des différentes parties prenantes.

→ Assurer

Veiller à l'application et au respect des articles du Code de déontologie et assurer une surveillance accrue de la qualité des soins prodigués par les infirmières et infirmiers auxiliaires en tenant compte de l'environnement complexe et évolutif.

→ Protéger

Protéger la réputation de l'Ordre et de ses membres par le maintien de saines pratiques de gouvernance ainsi que par des processus efficaces et conformes aux obligations légales et réglementaires.

Politiques et pratiques de gouvernance

POLITIQUES EN VIGUEUR AU COURS DE L'EXERCICE	ADOPTION	DERNIÈRE RÉVISION	ÉLABORATION OU RÉVISION PROJÉTÉE
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et membres de comités de l'OIIAQ	19 mars 2019	12 décembre 2024	X
Politique de régie interne de l'Ordre	31 mai 2018	26 mars 2025	
Politique de gouvernance des comités du Conseil d'administration	10 octobre 2019	19 juin 2025	
Politique de régie interne des comités statutaires	28 octobre 2021	11 décembre 2025	
Politique de gouvernance portant sur l'évaluation de la performance du Conseil d'administration et de ses comités	13 décembre 2018	12 décembre 2024	X
Politique régissant la participation aux activités de l'Ordre	26 janvier 2018	12 décembre 2024	X
Politique sur les activités de la présidence et des administrateurs pendant la période électorale, incluant sur les réseaux sociaux	29 octobre 2020	12 décembre 2024	X
Politique de rémunération de la présidence	29 juin 2023	26 mars 2026	
Politique de dotation du personnel et relève en ressources humaines	24 avril 2019	12 décembre 2024	
Politique d'appréciation de la contribution du personnel	24 avril 2019	12 décembre 2024	
Politique de ressources humaines portant sur la rémunération et les autres conditions de travail des employés de l'Ordre	24 avril 2019	13 septembre 2023	X
Politique en matière de relations de travail	24 avril 2019	13 septembre 2023	X
Politique de reconnaissance du Conseil d'administration	24 avril 2019	26 mars 2026	
Politique de reconnaissance du personnel	24 avril 2019	23 novembre 2023	X
Politique de rémunération de la direction générale	27 septembre 2023		X
Politique de formation et de développement des compétences	24 avril 2019	6 juillet 2021	X
Politique de jetons de présence	22 mars 2018	26 octobre 2021	X
Politique de remboursement des frais de déplacement et de séjour	22 mars 2018	13 décembre 2023	X
Politique relative à la gestion des soldes de fonds	12 décembre 2024	26 mars 2025	
Politique budgétaire et de prévisions financières	24 avril 2019	12 décembre 2024	X
Politique de placement	24 avril 2019	11 décembre 2025	
Politique d'attribution des contrats non prévus au budget	24 avril 2019	12 décembre 2024	Abolie 26 mars 2026
Politique de gestion intégrée des risques	1er avril 2021		X
Politique de capitalisation	24 avril 2019		Abolie 26 mars 2026
Politique de divulgation financière	24 avril 2019		X
Politique relative à la divulgation de situations préoccupantes au sujet de questions comptables ou d'audit par les employés concernant leurs préoccupations au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit	24 avril 2019		X

Les politiques abolies ont été fusionnées avec des lignes directrices existantes ou remplacées par de nouvelles lignes directrices de la direction générale.

Élections au sein du Conseil d'administration

En 2025, la présidence de l'Ordre était à pourvoir ainsi qu'un poste d'administrateur au sein de son Conseil d'administration dans chacune des régions suivantes : Montréal-Laval, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec, Lanaudière-Laurentides ainsi que Montérégie.

Au terme de l'appel de candidatures, les candidats suivants ont été élus par acclamation : Michaël Potvin pour la région Outaouais et François Lafrenière-Nicol pour la région Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec.

Des élections ont été tenues afin de pourvoir le poste à la présidence ainsi que celui d'administrateur dans la région de Montréal-Laval.

Pour le poste à la présidence, les personnes candidates étaient les suivantes : Véronique Boivin, Julie Dubé, Carole Grant et Bruce-Lee Valcint. Au total, 31357 membres étaient éligibles à voter et 1287 votes ont été enregistrés. Suivant ces élections, Carole Grant a été élue, le 2 juin 2025, pour un troisième et dernier mandat.

Pour le poste couvrant la région de Montréal-Laval, les personnes candidates étaient Thami Haraket,

Annie Laurin et Karina Therrien. Sur un total de 10782 membres admissibles, 544 ont exercé leur droit de vote. À l'issue du scrutin, Karina Therrien a été élue pour un deuxième mandat. Son premier mandat visait initialement à remplacer un mandat en cours.

Étant donné que le Secrétaire de l'Ordre n'avait reçu aucune candidature dans les régions de Lanaudière-Laurentides et de la Montérégie, un appel de candidatures a été transmis aux membres de ces régions en vue d'une nomination par le Conseil d'administration, conformément à l'article 77 du *Code des professions*. Le 19 juin 2025, le Conseil d'administration a résolu de nommer les candidates suivantes : Elyzabeth Lepitre pour la région de la Montérégie et Marie Michèle Georges pour la région Lanaudière-Laurentides.

Marie-Michèle Georges a par la suite démissionné de son poste, le 28 octobre 2025. Le poste devenu vacant a été pourvu à la suite d'un appel de candidatures, conformément à l'article 79 du *Code des professions*. Le Conseil d'administration a ainsi procédé à la nomination d'Alexandra Tremblay, le 26 mars 2026.

Formation des administrateurs relative à leurs fonctions

ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIES PAR LES MEMBRES EN POSTE AU 31 MARS 2026 PORTANT SUR...	NOMBRE D'ADMINISTRATEURS L'AYANT SUIVIE
le rôle d'un conseil d'administration	13/16
la gouvernance et l'éthique	15/16
l'égalité entre les femmes et les hommes	15/16
la gestion de la diversité ethnoculturelle	15/16



Application des normes d'éthique et de déontologie aux administrateurs

Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Membres au 31 mars 2026

- **Marie-Josée Lemieux**, nommée à partir de la liste de l'OPQ, 1^{er} mandat jusqu'au 27 mars 2028
- **Hugues Tremblay**, inf. aux., membre de l'Ordre, 1^{er} mandat jusqu'au 12 décembre 2028
- **André Richard**, inf. aux., ancien administrateur, 2^e mandat jusqu'au 26 mars 2029.

Le mandat du comité a été approuvé par le Conseil d'administration en mars 2019 et est entré en fonction le 1^{er} avril 2019.

Pour prendre connaissance du :

Règlement intérieur du Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie, [cliquez ici](#);

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et membres de comités, [cliquez ici](#);

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel, [cliquez ici](#).

Aucune activité relative à l'application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et membres de comités pour les membres du Conseil d'administration de l'Ordre n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune activité n'est à signaler au cours de l'exercice.

Normes d'éthique et de déontologie des membres des comités

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres des comités formés par le Conseil d'administration.

Comités de gestion formés par le Conseil d'administration

Comité exécutif

MEMBRES AU 31 MARS 2026



Carole Grant
inf. aux., présidente



Amélie Drolet
inf. aux., vice-présidente



Raymond April
administrateur nommé



Karyn Rompré
inf. aux., administratrice



Maryse Samson
directrice générale
et secrétaire de l'Ordre,
participante d'office
et secrétaire du comité

Mandat

Le Comité exécutif peut exercer tous les pouvoirs que le Conseil d'administration lui délègue, sauf ceux spécifiquement prévus au *Code des professions*.

Il est notamment responsable des dossiers confiés par le Conseil d'administration selon les délégations prévues aux règlements de l'Ordre ainsi que des dossiers d'infractions criminelles, pénales ou déontologiques en vertu des articles 45, 45.1 et 55.1 du *Code des professions*.

Il recommande au Conseil d'administration les orientations stratégiques, plans d'action et indicateurs de performance de l'Ordre ainsi que les positions touchant les dossiers de pratique professionnelle et de relations publiques et gouvernementales.

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre ainsi que l'adjointe à la direction générale participent d'office à toutes les séances du Comité exécutif, mais n'ont pas droit de vote.

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre agit comme secrétaire du Comité exécutif.

Activités/principales résolutions

Le comité a tenu 10 séances durant l'exercice 2025-2026.

IL A ADOPTÉ LES PRINCIPALES RÉOLUTIONS SUIVANTES TOUCHANT :

- > L'imposition de stages ou de cours de perfectionnement, dans le cadre notamment des retours à la pratique;
- > La délivrance de permis réguliers ou temporaires selon le Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'infirmière ou d'infirmier auxiliaire hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (Accord de libre-échange canadien ou ALEC);
- > Les demandes de révision des décisions du Comité des admissions;
- > Les dossiers de membres ou de personnes candidates ayant été reconnus coupables d'infractions criminelles, pénales ou disciplinaires;
- > Les demandes d'annulation de l'examen;
- > La demande de levée de limitation du droit d'exercice suivant l'application du Règlement sur les activités de formation continue des infirmières et infirmiers auxiliaires;
- > Les poursuites pénales pour exercice illégal et usurpation de titre;
- > Les dispenses de formation continue obligatoire;

- > La liste des activités de formation continue qu'il reconnaît aux fins de l'application du Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec;
- > La reconnaissance des formateurs, conformément à l'article 8 du Règlement sur les activités de formation continue des infirmières et infirmiers auxiliaires;
- > La délivrance de permis.

LE COMITÉ A ÉGALEMENT PRIS ACTE DES :

- > réinscriptions au Tableau de l'Ordre;
- > réussites de formation d'appoint;
- > personnes ayant obtenu l'attestation de formation de la thérapie intraveineuse;
- > personnes ayant obtenu l'attestation de formation sur l'assistance ventilatoire.

Enfin, il a validé les orientations touchant les dossiers de pratique professionnelle, les redditions de comptes de la direction générale du plan d'action annuel ainsi que l'avancement des travaux touchant l'examen professionnel.



Comité de gouvernance et d'éthique

MEMBRES AU 31 MARS 2026



Karina Therrien
inf. aux., présidente



Cynthia Lévesque
inf. aux., administratrice



Josée-Anne Pelletier
inf. aux., administratrice



Karyn Rompré
inf. aux., administratrice



Carole Grant
inf. aux., présidente
de l'Ordre et participante
d'office



Maryse Samson
directrice générale
et secrétaire de l'Ordre,
participante d'office



M^e Patricia Couture
directrice Secrétariat
et affaires juridiques,
secrétaire adjointe de
l'Ordre, participante d'office
et secrétaire du comité

Mandat

En soutien au Conseil d'administration, le Comité de gouvernance et d'éthique s'intéresse aux tendances en matière de saine gouvernance, aux questions relatives à l'éthique et à la déontologie ainsi qu'au développement des meilleures pratiques de gouvernance.

ACTIVITÉS/PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Le comité a tenu 3 réunions durant l'exercice 2025-2026.

IL A ADOPTÉ LES PRINCIPALES RÉOLUTIONS SUIVANTES TOUCHANT :

- > l'approbation de la nomenclature des documents de l'Ordre;
- > la révision des mandats des comités du Conseil d'administration ainsi que de la Politique de gouvernance de ces comités;
- > la révision de la Politique de régie interne des comités statutaires;
- > la mise à jour des mandats du Comité d'inspection professionnelle et du Comité exécutif;
- > des principes directeurs relatifs à la formation obligatoire des administratrices et administrateurs;
- > la révision de la Politique de rémunération de la présidence.

Comité d'audit

MEMBRES AU 31 MARS 2026



Michel Gervais
administrateur nommé,
président



Michaël Potvin
inf. aux., administrateur



Dolorès Pronovost
, inf. aux., administratrice



Benoît Vachon
administrateur nommé



Carole Grant
inf. aux., présidente
de l'Ordre et participante
d'office



Maryse Samson
directrice générale
et secrétaire de l'Ordre,
participante d'office

Mandat

Le Comité d'audit a pour mandat d'appuyer le Conseil d'administration dans sa charge de surveillance générale de l'Ordre ainsi que d'encadrement et de supervision de la conduite des affaires de l'Ordre. Les membres du comité ont la responsabilité générale d'analyser des questions particulières relevant de leur champ respectif de compétences, soit la gestion et l'intégrité de l'information financière. Ils recommandent notamment au Conseil d'administration des politiques, s'assurent que ces politiques sont mises en œuvre et y contribuent en s'acquittant des responsabilités qui leur sont attribuées.

ACTIVITÉS/PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Le comité a tenu 4 séances durant l'exercice 2025-2026.

IL A ADOPTÉ LES PRINCIPALES RÉOLUTIONS SUIVANTES AFIN DE LES RECOMMANDER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, NOTAMMENT L'APPROBATION :

- > des états financiers audités 2024-2025;
- > du budget 2026-2027;
- > de la grille tarifaire 2026-2027;
- > de l'octroi à la firme Mallette du mandat d'audit externe des états financiers au 31 mars 2026;
- > d'une politique de placement révisée;
- > de l'abolition de la Politique de capitalisation;
- > de l'abolition de la Politique de l'attribution des contrats.

ENFIN, LE COMITÉ D'AUDIT S'EST ASSURÉ :

- > que les déboursés de la présidente et de la directrice générale sont conformes à la ligne directrice Frais de déplacement et de séjour en vigueur;
- > qu'il n'y a aucuns arrérages dans le paiement des salaires, avantages sociaux, vacances ou toute autre forme de compensation (collectivement appelés « compensation ») auxquels chacun des employés a droit;
- > que l'OIIAQ n'a aucuns arrérages, soit en retenant ou en remettant à l'agence gouvernementale concernée tout montant requis à être retenu ou remis par l'Ordre, notamment en vertu des lois en vigueur.

Comité des ressources humaines

MEMBRES AU 31 MARS 2026



Marcel Bonneau
administrateur nommé,
président



Kathy Gagnon-Fortin
inf. aux., administratrice



François Lafrenière-Nicol
inf. aux., administrateur



Josée-Anne Pelletier
inf. aux., administratrice



Carole Grant
inf. aux., présidente
de l'Ordre et participante
d'office



Maryse Samson
directrice générale
et secrétaire de l'Ordre,
participante d'office
et secrétaire du comité

Mandat

Le Comité des ressources humaines a pour mandat d'appuyer le Conseil d'administration dans sa charge de surveillance générale de l'Ordre ainsi que d'encadrement et de supervision de la conduite des affaires de l'Ordre. Les membres du comité ont la responsabilité générale d'analyser des questions particulières relevant de leurs champs respectifs de compétences, soit la gestion stratégique des ressources humaines, et de formuler des recommandations au Conseil d'administration dans un contexte de saine gestion. Ils recommandent notamment au Conseil d'administration des politiques, s'assurent que ces politiques sont mises en œuvre et y contribuent en s'acquittant des responsabilités qui leur sont attribuées. Ils s'assurent enfin que les politiques sont actualisées, au besoin.

ACTIVITÉS/PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Le comité a tenu 4 séances durant l'exercice 2025-2026.

IL A ADOPTÉ LES PRINCIPALES RÉOLUTIONS SUIVANTES, RECOMMANDANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- > la valeur des jetons de présence versés aux administratrices et administrateurs;
- > la rémunération globale de la présidence à la consultation des membres pour l'exercice financier 2026-2027, en vue d'être approuvée à l'assemblée générale annuelle 2025;
- > l'évaluation de la performance et de la rémunération de la directrice générale;
- > la révision de politiques en matière de ressources humaines.

Le comité a également reçu à chacune de ses séances un rapport d'activités du secrétaire portant sur les principaux dossiers concernant les ressources humaines de l'Ordre : la dotation, l'évaluation de la contribution, la rémunération, les relations de travail, la reconnaissance, le développement des compétences et le climat organisationnel.

Rapport de la Direction générale

MEMBRES AU 31 MARS 2026



Maryse Samson
directrice générale
et secrétaire de l'Ordre



Claude Beauregard
directrice,
Accès à la profession, Tableau
de l'Ordre et formation



Patricia Couture
directrice,
Secrétariat
et affaires juridiques



Stéphanie Fortier
directrice,
Encadrement
de la profession



Claire Foulonneau
directrice,
Services partagés
et efficience organisationnelle



**Catherine-Dominique
Nantel**
directrice,
Communications



Anne-Marie Racicot
syndique

Mandat

La direction générale a pour principal mandat de planifier, d'organiser, de diriger et de contrôler toutes les activités nécessaires à la réalisation de la mission et des objectifs de l'Ordre, tout en s'assurant de mettre en application les politiques adoptées par le Conseil d'administration.

L'année 2025-2026 s'inscrit dans un contexte de transformation du système de santé, au sein duquel l'Ordre a poursuivi ses actions en cohérence avec sa mission de protection du public.

À cet égard, l'Ordre a mené des actions soutenues tant en matière d'accès et d'encadrement de la profession, de surveillance de l'exercice professionnel et de développement des compétences, que de promotion de la profession et de soutien aux personnes candidates, aux membres et aux partenaires du réseau de la santé et du secteur de l'éducation. Plusieurs activités se sont ainsi poursuivies ou ont été instaurées en lien avec la reconnaissance du champ d'exercice de l'infirmière et infirmier auxiliaire ainsi que l'évolution de la pratique.

Faits saillants

RENFORCER LES LIENS AVEC LE MILIEU DE L'ENSEIGNEMENT

- > Rencontres organisées rejoignant près de 1500 personnes candidates et plus de 150 personnes enseignantes dans plus de 40 établissements dans le but de démystifier l'examen professionnel
- > Rencontres virtuelles soutenant la formation initiale et l'intégration à la profession
- > 30 formations/outils pédagogiques pour les personnes enseignantes accessibles gratuitement sur le Portail de développement professionnel

FACILITER L'ACCÈS À LA PROFESSION POUR LES PROFESSIONNELS FORMÉS À L'INTERNATIONAL

- > Travaux en cours pour la mise en place du programme de formation d'appoint
- > 853 demandes d'équivalence de diplôme ou de formation

ASSURER ET SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

- > Refonte amorcée de l'examen professionnel
- > 78 formations gratuites totalisant plus de 100 heures de formation pour les membres sur le Portail de développement professionnel

ENCADRER LA PRATIQUE ET PROTÉGER LE PUBLIC

- > 54 visites de surveillance générale réalisées
- > 421 membres visés par l'inspection par le biais d'un questionnaire d'inspection individuelle à distance (QID) visant à la fois la surveillance et l'apprentissage
- > 279 enquêtes ouvertes par le Bureau du syndic
- > 1446 demandes traitées par le service-conseil

UNE PROFESSION EN CROISSANCE

- > 33 783 membres au 31 mars 2026
- > 2 521 nouveaux membres à la suite de la réussite de l'examen professionnel.

Malgré les enjeux du système de santé, ces résultats témoignent du maintien de l'attractivité de la profession.



ACCÈS À LA PROFESSION ET SOUTIEN AUX PERSONNES CANDIDATES

Les activités liées à l'accès à la profession ont principalement porté sur le soutien à la préparation des personnes candidates, sur le renforcement de leur compréhension de la mission de l'Ordre et des mécanismes de protection du public, ainsi que sur le maintien d'un dialogue constructif avec les établissements d'enseignement concernant les enjeux liés à la formation et à l'intégration à la profession.

Parallèlement, l'Ordre a poursuivi ses efforts visant à faciliter l'intégration des personnes formées à l'international (PFI). Dans le cadre du Programme d'aide à la reconnaissance des compétences (PARC), soutenu par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), de nouveaux outils de préparation à l'examen professionnel ont été développés et des webinaires ont été offerts aux PFI portant sur l'examen, sur l'autonomie professionnelle et sur le champ d'exercice. La mise en place éventuelle du programme de formation d'appoint constitue également une avancée importante en vue de l'obtention d'une équivalence complète, dans un souci d'équité, de rigueur et de protection du public.

Dans une perspective d'amélioration continue, l'Ordre a amorcé les travaux de refonte de l'examen professionnel afin d'en faire évoluer le cadre, les modalités d'administration et le contenu.

Enfin, il a poursuivi l'amélioration de ses processus afin de faciliter la mobilité de la main d'œuvre à l'échelle canadienne en accélérant le délai de traitement des demandes de permis des personnes détenant une autorisation légale d'exercer la profession d'infirmière ou infirmier auxiliaire délivrée dans une autre province ou un territoire canadien.

RECONNAISSANCE, DÉVELOPPEMENT ET RAYONNEMENT DE LA PROFESSION

Dans une perspective de développement et de reconnaissance de la profession, l'Ordre a également poursuivi ses collaborations avec les autres ordres professionnels et partenaires du réseau, contribuant à une meilleure compréhension du champ d'exercice de l'infirmière et infirmier auxiliaire ainsi qu'à l'évolution de pratiques collaboratives. Ces travaux contribuent à la valorisation de l'expertise des infirmières et infirmiers auxiliaires et à une intégration optimale de leur rôle au sein des équipes de soins, au bénéfice de la qualité et de la sécurité des soins offerts à la population.

De plus, la Journée des infirmières et infirmiers auxiliaires du 5 mai 2025 a constitué un moment privilégié pour souligner l'apport essentiel des membres. Par la campagne *On change le monde* et la diffusion d'une websérie donnant la parole aux patientes et patients ainsi qu'à leurs proches, l'Ordre a mis en lumière l'impact concret et humain de leur contribution au quotidien. Cette initiative s'inscrit en continuité des activités déployées dans le cadre du 75^e anniversaire de la profession, qui ont également contribué à renforcer sa reconnaissance et à valoriser son évolution au sein du système de santé.

ENCADREMENT DE LA PRATIQUE ET GOUVERNANCE

L'année marque l'aboutissement du plan stratégique 2023-2026, dont la majorité des actions ont été réalisées. Parallèlement, l'Ordre a complété l'élaboration de son nouveau plan stratégique 2026-2029, intégrant notamment une approche renforcée de gestion intégrée des risques ainsi qu'une volonté accrue d'innovation et d'efficacité organisationnelle.

Plus largement, l'année 2025-2026 a été marquée par la poursuite de travaux réglementaires, dont l'évolution du Code de déontologie, la révision du Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec et la révision du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

La direction générale a également poursuivi ses travaux en matière de consolidation des équipes, d'optimisation des processus ainsi que de mise en œuvre d'initiatives liées au virage numérique. Ces efforts s'inscrivent dans une démarche continue visant à renforcer la performance organisationnelle, la transparence et la qualité de la gouvernance.

Les activités de surveillance professionnelle ont été intensifiées à travers la province, notamment par l'inspection de nombreux membres par le biais d'un questionnaire d'inspection individuelle à distance (QID) visant à la fois la surveillance et l'apprentissage. Le déploiement du nouveau cadre réglementaire en inspection et la poursuite des travaux sur la formation continue obligatoire ont contribué à une amélioration tangible de la qualité de la pratique, notamment par une diminution des situations nécessitant des interventions disciplinaires liées à la compétence. Les efforts soutenus de communication ont également permis de réduire les situations de non conformité en matière de formation continue. L'évolution et la modernisation de nos mécanismes de surveillance s'inscrivent dans la continuité des travaux amorcés depuis plusieurs années, et ce, dans l'objectif de renforcer la protection du public.

Enfin, l'Ordre a maintenu une participation active aux discussions à l'échelle canadienne portant sur la mobilité professionnelle, sur l'accès à la profession et sur les enjeux de protection du public.

Remerciements

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance aux membres du Conseil d'administration, des comités statutaires et des comités de la direction générale, ainsi qu'à l'ensemble du personnel de l'Ordre, dont le professionnalisme, la rigueur, la qualité du travail et la disponibilité ont été déterminants tout au long de l'exercice 2025-2026. Les résultats en témoignent!

C'est avec fierté que je peux affirmer que les valeurs de l'Ordre sont bien ancrées et vécues au quotidien.



Maryse Samson

Directrice générale, M. Éd. et secrétaire de l'Ordre

La rémunération globale de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, Maryse Samson, en 2025-2026 a été de 254 984 \$.

Équipe

En date du 31 mars 2026, l'OIIAQ compte 44 employés.

DIRECTION GÉNÉRALE

Maryse Samson, M. Éd., directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Christine Koblé, inf. aux., conseillère stratégique, reconnaissance de la profession

Nancy Proulx, inf. aux., conseillère stratégique, reconnaissance de la profession

Meera Sodonon, adjointe à la direction générale

SERVICES PARTAGÉS

Claire Foulonneau, directrice

Caroline Cantin, responsable des opérations comptables et financières

Bianca Martella, responsable expérience employé – Projets organisationnels

Mélanie Beauchamp, technicienne en administration, paie et comptabilité

Jean-François Bouchard, administrateur TI – Réseau, sécurité et support

Pier-Marc Boulianne, coordonnateur TI – Solutions numériques et intégrations

SECRÉTARIAT ET AFFAIRES JURIDIQUES

M^e Patricia Couture, directrice et secrétaire adjointe de l'Ordre

M^e Caroline Leblanc, avocate et secrétaire du Conseil de discipline

M^e Ouafa Younes, avocate

Geneviève Lesage, adjointe juridique et secrétaire substitut du Conseil de discipline

ACCÈS À LA PROFESSION, TABLEAU DE L'ORDRE ET FORMATION

Claude Beauregard, MAP, directrice

Julie Abran, agente, services aux membres et candidats

Patrick Auger, coordonnateur à la logistique et aux permis

Jacinthe Canuel, agente, services aux membres et candidats

Carole Garrigue, adjointe de direction

Mélanie Guyot, coordonnatrice au développement professionnel

Fatima Habbati, agente, services aux membres et candidats

Cynthia Pellicciotti, agente, services aux membres et candidats

Imane Rahali, responsable, services aux membres et candidats

Karine Rheault, inf. aux., conseillère formation hors Québec, admission et accompagnement

Jean-Sébastien Sirois, conseiller évaluation des compétences et formations

COMMUNICATIONS

Catherine-Dominique Nantel, directrice

Annabelle Baillargeon, directrice adjointe

Amel Alioua, coordonnatrice

Julie Allard, designer graphique

Charlotte Blanche, conseillère

ENCADREMENT DE LA PROFESSION

Stéphanie Fortier, inf. aux., directrice

Isabelle Beaudoin, inf. aux., inspectrice

Maude Brazeau, coordonnatrice

Mathieu Giguère, inf. aux., inspecteur

Julie Houle, inf. aux., inspectrice

Marie-Josée Regnier, inf. aux., inspectrice

Chantal Sauriol, inf. aux., inspectrice

BUREAU DU SYNDIC

Anne-Marie Racicot, inf. aux., syndique

Simon Babin, inf. aux., syndic adjoint

Wyna Cuerrier, inf. aux., syndique adjointe

Stéphanie Plourde, inf. aux., syndique adjointe

Jonathan Bourdon-Laberge, inf. aux., syndic adjoint

M^e Jérémie Dhavernas, avocat

Amélie Brunet, technicienne juridique.



Assemblée générale annuelle

La 52^e assemblée générale annuelle de l'Ordre s'est déroulée en mode virtuel le 12 novembre 2025 et a réuni près de 300 infirmières et infirmiers auxiliaires. Dans le cadre de cet événement, le rapport des activités de l'Ordre pour l'année 2024-2025 a été présenté. Une seconde consultation annuelle a été tenue avec les personnes participant à l'assemblée.

Voici les principaux sujets abordés :

- > Présentation du rapport du Conseil d'administration, de la présidente, des comités du Conseil d'administration et de la directrice générale pour 2024-2025;
- > Présentation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2025;
- > Consultation sur la cotisation annuelle 2026-2027;
- > Adoption de la rémunération de la présidente et des administrateurs élus pour 2026-2027;
- > Nomination des auditeurs pour l'exercice financier 2025-2026.

Assemblée générale extraordinaire

Aucune assemblée générale extraordinaire n'a eu lieu au cours de l'exercice.

02 Administration

- 33** Comité de la formation
- 33** Examen des programmes d'études
- 33** Conclusion des constatations et des avis

03 Activités relatives à la reconnaissance des équivalences

- 34** Comité des admissions
- 35** Reconnaissance de l'équivalence de la formation ou d'un diplôme
- 36** Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de la délivrance d'un permis
- 36** Formation des personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis
- 36** Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de la formation
- 36** Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la délivrance des permis temporaires
- 37** Activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences
- 37** Autres activité

Comité de la formation

Membres au 31 mars 2026

- **Khaled Mahmoudi**, inf. aux.
- **Marie-Pier Riverin-Gagnon**, représentante du MEQ
- **Roselaine Silliona**, inf. aux.
- **Maggie Soldano**, représentante de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec
- **Marguerite-Marie Valiquette**, représentante de la Fédération des centres de services scolaires francophones du Québec
- **Claude Beauregard**, directrice Accès à la profession, Tableau de l'Ordre et formation, participante d'office et secrétaire du comité.

Mandat

Le Comité de la formation a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des infirmières et infirmiers auxiliaires, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement secondaire et du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)

IL A POUR FONCTION DE :

- Revoir chaque année, à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, notamment à l'égard de la protection du public, la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, faire état de ses constatations au Conseil d'administration;
- Donner son avis au Conseil d'administration, en regard de la qualité de la formation, sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs ou des normes d'équivalence de diplôme ou de la formation ainsi que sur les moyens pouvant la favoriser, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

ACTIVITÉS

Aucune rencontre du comité n'a eu lieu pour la période, principalement en raison de l'attente de la révision du programme SASI et de l'achèvement de l'élaboration de deux formations d'appoint destinées aux professionnels formés à l'international (PFI) ainsi qu'aux membres désirant effectuer un retour à la profession ou à la pratique.

AUTRES ACTIVITÉS DU COMITÉ

Aucune autre activité.

Examen des programmes d'études

Le programme SASI, qui mène à l'examen de l'Ordre dans le but d'obtenir un permis, est en refonte par le MEQ depuis 2023.

Conclusion des constatations et des avis

Aucun examen de la qualité de la formation offerte par un établissement d'enseignement n'était en suspens au 31 mars de l'exercice précédent et aucun n'a été effectué au cours de l'exercice.

Comité des admissions

Le Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec a permis la mise en place du Comité des admissions, un comité statutaire au pouvoir décisionnel et de recommandation.

La première séance du comité a eu lieu tout juste à la fin de l'exercice financier précédent, soit le 14 mars 2024. Ses activités ont rapidement atteint un rythme de travail permettant d'avoir un impact positif sur les délais de traitement des dossiers.

Mandat

Le Comité des admissions a pour mandat de procéder à l'examen des demandes d'admission qui émanent des différents processus d'admission.

IL ASSUME PRINCIPALEMENT LES FONCTIONS SUIVANTES :

- > Examiner les dossiers de retour à la profession ou d'inscription tardive de plus de 4 ans, dans le respect de l'article 45.3 du *Code des professions* et du *Règlement sur les stages et cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et infirmiers auxiliaires*, et notamment ordonner, le cas échéant, un stage ou un cours de perfectionnement;
- > Décider de reconnaître, en totalité ou en partie, ou de refuser une demande d'équivalence en vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*;
- > Traiter les demandes de réexamen et de prolongation de délai, conformément à l'article 9 du *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*;
- > Examiner les demandes de révision des résultats de l'examen professionnel en vertu de l'article 11 du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*.

Membres au 31 mars 2026

- **Julie Dubé**, inf. aux.,
présidente du comité
- **Éric Auger-Lafond**, inf. aux.
- **Stéphanie Masson**, inf. aux.
- **Julie Ouellet**, inf. aux.
- **Stela Palici**, inf. aux.
- **Claude Proulx**, inf. aux.
- **Claude Beauregard**, directrice
Accès à la profession, Tableau
de l'Ordre et formation, secrétaire
du comité et participante d'office.

ACTIVITÉS

Le Comité a tenu 14 réunions au cours de l'année et a analysé :

- > 701 dossiers de demande de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation;
- > 85 dossiers de demande de retour à la profession ou d'inscription tardive de plus de 4 ans;
- > 9 dossiers de demande de prolongation de délai;
- > 36 dossiers de demande de réexamen sur la base de faits nouveaux;
- > 8 dossiers de demande de révision du résultat à la suite de l'examen professionnel.

Tous ces dossiers auront, au terme du processus, fait l'objet d'une décision.

Reconnaissance de l'équivalence de la formation ou d'un diplôme

DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION

DEMANDES	QUÉBEC	AUTRE PROVINCE CANADIENNE	HORS CANADA
Pendantes au 31 mars 2025	9	0	264
Reçues en 2025-2026	33	5	815
Reconnaissance entière sans condition	0	0	1
Reconnaissance partielle	37	4	659
Refusées au cours de 2025-2026	0	0	0
Pendantes au 31 mars 2026 (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars 2026)	5	1	419

Nombre total de personnes candidates concernées par les demandes de reconnaissance d'équivalence au cours de l'exercice : 853

DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME

Il n'y a eu aucune demande de cette nature au cours de l'exercice en cours.

Toutes les demandes citées ci-dessous visent la délivrance d'un permis puisque l'OIIAQ ne délivre pas de certificat de spécialiste.

PERSONNES CONCERNÉES PAR CHACUNE DES EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES IMPOSÉES LORS D'UNE RECONNAISSANCE PARTIELLE	Nbre DE PERSONNES		
NATURE DES EXIGENCES	QUÉBEC	AUTRE PROVINCE CANADIENNE	HORS CANADA
Un ou quelques cours	14	1	293
Une formation d'appoint (incluant ou non un stage)	0	0	0
Un ou des stages	0	0	0
Un ou des examens	0	0	0
Cours et stage	21	4	367
Stage et examen	0	0	0
Cours et examen	0	0	0
Cours, stage et examen	0	0	0
Autres	0	0	0

Note: Une personne peut se voir imposer plus d'une exigence complémentaire. Le total de chacune des colonnes peut donc être égal ou supérieur au nombre de personnes concernées par des demandes ayant fait l'objet d'une reconnaissance partielle.

Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de la délivrance d'un permis

L'Ordre a un règlement, en application de l'article 94(i) du *Code des professions*, déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

Formation des personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis

ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	Nbre DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Évaluation des qualifications professionnelles	4	0
Égalité entre les hommes et les femmes	0	5
Gestion de la diversité ethnoculturelle	4	0

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de la formation

L'Ordre a actualisé et automatisé son processus de gestion des dossiers. L'amélioration continue de la zone dédiée aux candidates et candidats vient notamment soutenir et encadrer les personnes formées à l'international (PFI), tout en renforçant la sécurité du processus d'analyse et en contribuant à la réduction des délais de traitement.

De plus, les travaux visant à développer une formation d'appoint revisitée et ciblée sur les besoins des PFI se sont terminés durant l'année et l'étape d'approbation ministérielle a été amorcée.

Enfin, l'Ordre a terminé le projet d'accompagnement des PFI dans le cadre du Programme d'aide à la reconnaissance des compétences (PARC), soutenu financièrement par le MIFI. Ce projet a permis de développer des outils pédagogiques spécifiques pour les PFI, tels que des capsules informatives, des exercices pratiques, une capsule interactive et des aide-mémoires. Ces outils permettront une meilleure compréhension des exigences du système de santé québécois ainsi qu'une préparation efficace à intégrer la profession.

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la délivrance des permis temporaires

L'Ordre est en continuelle communication avec l'Office québécois de la langue française (OQLF). Au cours de l'année, il a poursuivi le travail de collaboration en vue d'optimiser ses processus internes ainsi que de rendre le suivi et la gestion des renouvellements de permis temporaires toujours plus efficaces.

Activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences

DEMANDES DE RÉVISION	N ^{bre} DE PERSONNES
Pendantes au 31 mars 2025	0
Reçues au cours de l'exercice	4
Présentées hors délai	0
Pour lesquelles une décision a été rendue	
maintenant la décision initiale	1
modifiant la décision initiale	3
Pour lesquelles une décision, favorable ou non à la personne demanderesse, a été rendue dans le délai prévu au règlement	4
Pendantes au 31 mars 2026	0

Autres activités

Dans le cadre du processus de demande d'équivalence de diplôme ou de formation, l'Ordre veille à mettre en place, à maintenir et à améliorer de façon continue les mesures d'accommodement ainsi que des solutions de rechange adaptées aux besoins des personnes candidates. Ces mesures visent notamment à faciliter le dépôt des documents obligatoires requis pour l'ouverture et le traitement d'un dossier, dans une perspective d'équité, d'accessibilité et de rigueur administrative.



04 Activités relatives à l'inspection professionnelle

39 Comité d'inspection professionnelle

39 Personne nommée responsable de l'inspection professionnelle et inspecteurs

40 Résumé du programme de surveillance générale de l'exercice

42 Inspections issues du programme de surveillance générale de l'exercice ou inspections dites régulières

42 Bilan des inspections professionnelles

43 Inspections de suivi

43 Inspections portant sur la compétence professionnelle

43 Membres ayant fait l'objet de plus d'un rapport d'inspection professionnelle

43 Recommandations du Comité d'inspection professionnelle (jusqu'au 19 juin 2025) et de la personne RIP (à partir du 20 juin 2025)

44 Suivi des recommandations adressées au comité exécutif ou au Comité d'inspection professionnelle

44 Entraves à un membre du Comité d'inspection professionnelle, à la personne RIP, à une personne inspectrice ou experte dans l'exercice de leurs fonctions et informations transmises au Bureau du syndic

44 Autres activités relatives à l'inspection professionnelle

45 Inspections de toute autre forme

Comité d'inspection professionnelle

Mandat

Le Comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour mandat d'imposer, le cas échéant et suivant les recommandations de la personne responsable de l'inspection professionnelle (RIP), les mesures prévues à l'article 55 ou 113 du *Code des professions* ou à l'article 24 du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* au membre visé par une inspection professionnelle.

Pour réaliser leur mandat, les membres du CIP s'assurent que les infirmières et infirmiers auxiliaires s'acquittent de leurs obligations professionnelles avec compétence et conservent un niveau de connaissances suffisant à l'exercice de leur profession. De plus, ils peuvent demander à la personne RIP de leur faire rapport sur ses activités avec les recommandations qu'elle juge appropriées.

Membres au 31 mars 2026

- **Joanie St-Pierre**, inf. aux., présidente du comité
- **Isabelle Roy**, inf. aux.
- **Karine Piché**, inf. aux.
- **Jessica Ladéroute**, inf. aux.
- Poste vacant

ACTIVITÉS

Le comité a tenu 5 réunions, au cours desquelles il a assuré le suivi des dossiers de surveillance générale et d'inspection portant sur la compétence professionnelle des membres.

Personne nommée responsable de l'inspection professionnelle et inspecteurs

En juin 2025, le Conseil d'administration a officiellement désigné Stéphanie Fortier, inf. aux. à titre de RIP, comme prévu à l'article 90 du *Code des professions*. Cette nomination marque une étape importante dans l'évolution des mécanismes de surveillance et s'inscrit dans la continuité des travaux amorcés depuis plusieurs années. Ce changement visait la modernisation des mécanismes d'inspection dans une perspective accrue de protection du public.

Au cours de l'année, l'Office a approuvé le projet de *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* soumis par l'Ordre, permettant ainsi l'entrée en vigueur du nouveau Règlement en juin 2025. Une période transitoire, s'étendant de juin à septembre 2025, a été prévue afin d'assurer une implantation harmonieuse et cohérente.

Durant cette période, les mécanismes d'inspection ont été analysés, révisés et ajustés. Cette révision a permis de clarifier les rôles, d'améliorer les processus et d'individualiser tous les mécanismes d'inspection.

Personnes inspectrices à temps complet	5
Personne inspectrice à temps partiel	1

Résumé du programme de surveillance générale de l'exercice

La Direction de l'encadrement de la profession assure une vigie constante des situations mettant en cause la qualité de l'exercice de l'infirmière et infirmier auxiliaire, notamment par le suivi de différents rapports, dont ceux des coroners, du Protecteur du citoyen et des commissaires aux plaintes des établissements. Elle exerce également une veille médiatique des événements touchant la profession.

Les démarches de surveillance générale de l'exercice de la profession, soit les visites de surveillance générale (VSG) effectuées par les personnes inspectrices dans les milieux cliniques ainsi que le questionnaire d'inspection individuelle à distance (QID) complété par les membres, visent la responsabilisation des infirmières et infirmiers auxiliaires face à l'amélioration de la qualité de leur exercice professionnel. Bien qu'il s'agisse d'un processus d'évaluation qui mène à porter un jugement sur les compétences, la surveillance générale est basée sur un principe de rétroaction avec une approche toujours axée sur la pédagogie.

Sur les 68 visites prévues à son Programme de surveillance générale 2025-2026, 18 ont été annulées et 4 ont été ajoutées au programme initial à la suite de situations urgentes qui nécessitaient rapidement une VSG. Au total, 54 visites ont été réalisées. De ce nombre, 13 ont été effectuées pour répondre à des signalements ou à des événements inhabituels et problématiques liés à la qualité des soins qui ont été transmis ou observés au courant des années 2023 à 2025.

Par conséquent, des membres qui exercent la profession dans 7 centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) privés conventionnés, dans 2 ressources intermédiaires et dans 21 résidences privées pour aînés (RPA) ont été visités. À cela s'ajoutent des membres

n'ayant jamais fait l'objet d'une inspection professionnelle, qui exercent la profession dans 6 congrégations religieuses, 4 maisons de soins palliatifs et 1 CHSLD public. Cela représente 77 % des membres exerçant dans les milieux visités par les personnes inspectrices de la Direction encadrement de la profession (DEP).

De plus, 421 membres ont été conviés à répondre au QID. De ce groupe, 100 membres ont été sélectionnés de manière aléatoire parmi les membres qui sont à l'emploi de centres intégrés (universitaires) de santé et de services sociaux (CIUSSS), 100 membres ont été sélectionnés parmi ceux qui travaillent à titre de main-d'œuvre indépendante (MOI) ou à titre de travailleurs autonomes. De plus, 150 ont été ciblés à la suite de l'analyse de leur dossier de formation continue obligatoire, ce qui représente 87,5 % des membres appelés à se soumettre au processus d'inspection par QID.

Les VSG effectuées ont permis de joindre 294 infirmières et infirmiers auxiliaires répartis dans 54 établissements de santé du Québec.

Au total, 181 rapports d'inspection à la suite de VSG ainsi que 403 à la suite de QID ont été rédigés.

RÉGION ADMINISTRATIVE	Nbre DE VSG	ÉTABLISSEMENTS	Nbre AYANT REÇU UN RAPPORT
Capitale-Nationale	4	CHSLD Ste-Monique inc. Frères du Sacré-Cœur Chartwell Manoir et Cours de l'Atrium Chartwell Appartements de Bordeaux	27
Chaudière-Appalaches	3	Centre d'accueil Saint-Joseph de Lévis La Maison d'Hélène La Maison Catherine de Longpré	19
Estrie	1	Frères du Sacré-Cœur	2
Montérégie	9	CHSLD Marguerite-Rochelleau – Groupe Santé Arbec Radiance Médico-esthétique CHSLD Saint-Lambert sur-le-Golf La Maison au diapason Les Résidences Soleil – Manoir Mont-Saint-Hilaire Clinique médicale des Trois Lacs Les Résidences Soleil – Manoir Granby Vivalia Le Boisé Résidence Les Fontaines	61
Montréal	11	CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal Clinique de greffe de cheveux Bédard Centre médical Brunswick Clinique OVO CHSLD Saint-Vincent-Marie – Âge 3 Cogir Les Tours Angrignon Cogir Lumia Cogir Vista Résidence Vivalis CHSLD Saint-Jude – Âge 3 Clinique Mieux-être	66
Laval	2	Clinique chirurgicale de Laval Résidence Laval Ouest	9
Laurentides	5	Résidence Saint-Eustache CHSLD Louise-Faubert – Groupe Santé Arbec Cogir Les Résidences Alphée Résidence du Marché – Groupe Maurice Clinique podiatrique de Blainville	20
Lanaudière	7	Chartwell Résidence Le Teasdale CHSLD Émile-McDuff – Groupe Santé Arbec Auberge de la Rivière Joliette Clinique médicale Mascouche Praxis Clinique de santé familiale Résidence Le Grand Manoir PAX Habitats	35
Outaouais	4	Centre d'hébergement Ernest-Brisson Chartwell Domaine Notre-Dame Chartwell Monastère d'Aylmer Résidence de La Gappe	28
Mauricie et Centre-du-Québec	8	Terrasses Dominicaines GMF des Bois-Francis – Clinique de Princeville Maison de soins palliatifs Marie-Pagé Fondation René-Verrier Sœurs de l'Assomption Résidence des Bâtisseurs GMF d'Arthabaska Drummond Médic	27

Inspections issues du programme de surveillance générale de l'exercice ou inspections dites régulières

Inspections individuelles pendantes au 31 mars 2025 (rapports d'inspection restant à produire à la suite des formulaires ou questionnaires retournés ou des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice précédent)	11
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres au cours de l'exercice	516
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP (ou à la personne RIP) au cours de l'exercice	484
Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice	163
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la transmission des formulaires ou questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	403
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	163
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	3
Inspections individuelles pendantes au 31 mars 2026	33

Bilan des inspections professionnelles

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ ET DE LA PERSONNE RIP

Au cours de cet exercice, les outils et documents suivants ont permis au comité et à la personne RIP de formuler des recommandations :

- > Le *Code des professions*;
- > Le *Code de déontologie des infirmières et des infirmiers auxiliaires*;
- > Le *Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire*;
- > Les *Activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire*;
- > Les *Méthodes de soins informatisées* du Centre d'expertise en santé de Sherbrooke;
- > Le *Guide de rédaction : notes d'évolution*;
- > Le *Guide de prévention des infections dans les résidences privées pour aînés*;
- > Le *Règlement sur la certification des résidences privées pour aînés*.

PRINCIPALES LACUNES OBSERVÉE

À la suite de la surveillance générale de la qualité de l'exercice professionnel des membres, le CIP et la personne RIP ont émis des recommandations aux membres ayant pour objectif la conformité de l'infirmière ou infirmier auxiliaire aux normes et standards de la profession ainsi que le maintien à jour de ses connaissances pour dispenser des soins sécuritaires et de qualité, et ce, en se basant notamment sur le *Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire*.

Les principales lacunes observées concernent :

- > la rédaction des notes d'évolution, notamment :
 - > Les notes d'évolution au dossier de la personne ne sont pas suffisamment descriptives quant aux modifications de l'état de santé de la personne ainsi qu'aux résultats de l'administration d'un médicament prescrit au besoin (PRN);
- > l'application des pratiques de base en prévention et contrôle des infections lors de l'utilisation de certains équipements de soins non critiques.

Inspections de suivi

Inspections de suivi pendantes au 31 mars 2025	0
Inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice	8
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	7
Inspections de suivi pendantes au 31 mars 2026	1

Inspections portant sur la compétence professionnelle

Inspections pendantes portant sur la compétence au 31 mars 2025	5
Membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence au cours de l'exercice	6
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections portant sur la compétence réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	1
Nombre de dossiers dont le processus d'inspection portant sur la compétence a été suspendu	0
Inspections portant sur la compétence pendantes au 31 mars 2026	2

Membres ayant fait l'objet de plus d'un rapport d'inspection professionnelle

Au cours de l'exercice, 6 membres ont fait l'objet de plus d'un rapport d'inspection professionnelle.

Recommandations du Comité d'inspection professionnelle (jusqu'au 19 juin 2025) et de la personne RIP (à partir du 20 juin 2025)

OBSERVATIONS ÉCRITES OU VERBALES REÇUES AU COURS DE L'EXERCICE AYANT CONCLU...	N ^{bre}
au retrait de la recommandation	0
à une recommandation amendée	0
à la recommandation initiale	5

Portrait et relevé des membres visés par des recommandations présentées au Comité exécutif ou au Comité d'inspection professionnelle

MEMBRES VISÉS PAR LES RECOMMANDATIONS	SANS LIMITATION OU SUSPENSION...	AVEC LIMITATION...	AVEC SUSPENSION...
OBLIGATION DE SUIVRE ET RÉUSSIR...	DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES		
un stage	0	0	0
un cours de perfectionnement	8	0	0
un stage et un cours de perfectionnement	0	0	4

Suivi des recommandations adressées au Comité exécutif ou au Comité d'inspection professionnelle

DÉCISIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF OU DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Décisions approuvant les recommandations du Comité d'inspection professionnelle ou de la personne RIP	12
Décisions rejetant les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	0
Membres ayant réussi	3
Membres ayant échoué (au total)	0
Limitation définitive du droit d'exercer ou radiation prononcée par le Comité exécutif	0
Toute autre conséquence	0

Entraves à un membre du Comité d'inspection professionnelle, à la personne RIP, à une personne inspectrice ou experte dans l'exercice de leurs fonctions et informations transmises au Bureau du syndic

Membres ayant fait entrave à un membre du Comité d'inspection professionnelle, à la personne RIP ou à une personne inspectrice ou experte dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice	18
---	----

INFORMATIONS TRANSMISES AU BUREAU DU SYNDIC

Membres ayant fait l'objet d'une transmission au Bureau du syndic au cours de l'exercice	15
--	----

Autres activités relatives à l'inspection professionnelle

- > Participation au Forum de l'inspection professionnelle du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ);
- > Participation à la Journée des partenaires *Innover dans les soins et services de première ligne* du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- > Participation au Colloque *Pour le mieux-être des aînés* par Le Point en santé et services sociaux;
- > Participation au Colloque *La collaboration interordre en santé et relations humaines : poser des gestes pertinents et efficaces* du CIQ;
- > Participation au Colloque virtuel *Gestion des risques : adopter les bons réflexes, au bon moment* du CIQ;
- > Participation au Forum sur la formation continue obligatoire du CIQ;
- > Participation au Colloque *Cacophonie nutritionnelle : faire le tri pour une pratique responsable* de l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec;
- > Présentation *Le rôle de l'infirmière auxiliaire en soins palliatifs* au colloque de l'Association québécoise de soins palliatifs (AQSP);
- > Présentation *L'exercice des infirmier(ère)s en soins podologiques : entre réalité, cadre légal et zones grises* au congrès de l'Association des infirmières et infirmiers auxiliaires en soins podologiques du Québec (AIIASPQ);
- > Suivi de la collaboration avec le MEQ à l'élaboration de la Formation d'appoint visant le maintien des compétences.

Inspections de toute autre forme

INSPECTIONS EN ÉTABLISSEMENT

Inspections de milieu pendantes au 31 mars 2025 (rapports d'inspection restant à produire à la suite de formulaires ou de questionnaires retournés ou de visites de milieu réalisées au cours de l'exercice précédent)	0
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP au cours de l'exercice	0
Visites de milieu réalisées au cours de l'exercice	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la transmission des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de visites de milieu réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Membres différents concernés par un rapport d'inspection au cours de l'exercice à la suite d'un formulaire ou d'un questionnaire ou à la suite d'une visite de milieu	0
Inspections de milieu pendantes au 31 mars 2026	0



05 Activités relatives à la formation continue

- 47** État de situation de l'Ordre en regard de la formation continue
- 47** Activités relatives à l'application d'un règlement sur la formation continue obligatoire des membres
- 47** Formation continue en éthique et déontologie offerte aux membres et aux personnes candidates
- 48** Autres activités relatives à la formation continue des membres

État de situation de l'Ordre en regard de la formation continue

L'Ordre a un règlement sur la formation continue obligatoire pour l'ensemble de ses membres. Il offre une partie de la formation continue, à laquelle ses membres peuvent s'inscrire, et partage cette fonction avec des organismes externes.

Les infirmières et infirmiers auxiliaires doivent consacrer 10 heures à des activités de développement professionnel directement liées à leur pratique professionnelle, comme l'indique le *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*. Ces heures de formation continue doivent être réalisées par période de référence donnée, d'une durée de 2 ans.

DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT, L'ORDRE DOIT :

- > Effectuer des analyses des besoins de développement professionnel;
- > Préparer des devis de compétences;
- > Créer un programme de développement professionnel;
- > Déterminer des stratégies d'apprentissage et des modes de formation appropriés aux objectifs et à la clientèle visée;
- > Assurer le bon déroulement des travaux de développement des formations;
- > Développer des cadres de référence;
- > Assurer la qualité des produits offerts par l'Ordre;
- > Préparer le calendrier annuel des activités de développement professionnel;
- > Approuver le contenu des formations des partenaires et fournisseurs;
- > Établir des partenariats avec différents fournisseurs de formations;
- > Assurer le suivi des ententes avec les centres de services scolaires relatives au programme de développement professionnel;
- > Assurer le suivi des demandes de formation portant sur la contribution de l'infirmière ou infirmier auxiliaire à la thérapie intraveineuse, aux soins d'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur et aux immobilisations plâtrées.

Activités relatives à l'application d'un règlement sur la formation continue obligatoire des membres

DISPENSES DE FORMATION CONTINUE

Aucune demande de dispense n'a été reçue et aucune décision sur des demandes de dispense n'a été rendue au cours de l'exercice.

SANCTIONS DÉCOULANT DU DÉFAUT DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT

Radiation du Tableau de l'Ordre jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	407
Limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles ou révocation d'un permis d'exercer certaines activités jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	0
Information transmise au Comité d'inspection professionnelle aux fins d'une inspection portant sur la compétence	0
Obligation de compléter avec succès un cours ou un stage de perfectionnement	0

Formation continue en éthique et déontologie offerte aux membres et aux personnes candidates

Cinq capsules d'autoformation de développement professionnel traitant de l'éthique et de la déontologie sont disponibles dans le programme de formation continue de l'OIIAQ :

- > Capsule EL00 Profil des compétences;
- > Capsule EL01 Éthique et déontologie de l'infirmière auxiliaire;
- > Capsule EL01 Ethics and Professional Conduct for Nursing Assistants;
- > Capsule EL02 Secret professionnel;
- > Capsule EL03 Déontologie, indépendance et désintéressement.

De plus, grâce à un nouveau partenariat, l'OIIAQ propose à ses membres une nouvelle formation en classe virtuelle sur le sujet :

- > Exploration des bases de l'éthique clinique.

Autres activités relatives à la formation continue des membres

Le Développement professionnel de l'Ordre a offert aux infirmières et infirmiers auxiliaires un programme de formation diversifié et accessible. En collaboration avec ses 15 partenaires et collaborateurs, il propose une approche plurimodale incluant trois formats :

> En ligne

- > Asynchrone :
 - > Capsules d'autoformation
 - > Enregistrement de webinaires et de conférences
 - > Questionnaires formatifs
 - > Articles d'expertes ou experts
- > Synchrones : webinaires et classes virtuelles

> **Par correspondance** (asynchrone) : tutorat

> **En mode présentiel** (synchrone).

L'OIIAQ a proposé 125 activités de formation dans son programme et 48 379 inscriptions ont été enregistrées à l'une ou l'autre de ces formations.

Grâce à ses compétences internes, l'Ordre a produit 68 % des formations proposées dans le programme de développement professionnel. Les tableaux suivants présentent les données à ce sujet. Il est à noter qu'aucune de ces formations n'est obligatoire.

FORMATIONS DÉVELOPPÉES ET OFFERTES PAR L'OIIAQ

Légende : **NV** = Nouveauté 2025-2026

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	Nbre DE PARTICIPANTS INSCRITS	Nbre DE MEMBRES INSCRITS
Conférence virtuelle développée et offerte par l'OIIAQ <i>Formation offerte gratuitement aux membres</i>			
Le leadership de l'infirmier(ère) auxiliaire : comment affirmer son professionnalisme NV	2 h	93	82
Total		93	82
Websérie développée et offerte par l'OIIAQ <i>Formation offerte gratuitement aux membres</i>			
Au fil du temps : 75 ^e anniversaire de la profession infirmier(ère) auxiliaire NV	1 h 15	1607	1602
Total		1607	1602
Capsules d'autoformation développées et offertes par l'OIIAQ <i>Toutes ces formations sont offertes gratuitement aux membres depuis le 1^{er} avril 2023.</i>			
Éthique et légal		4 868	3 354
EL00 <i>Professional Competency Profile</i>	30 min	42	31
EL00 <i>Profil des compétences</i>	30 min	2 053	1 688
EL01 <i>Ethics and Professional Conduct for Nursing Assistants</i>	2 h	102	86
EL01 <i>Éthique et déontologie de l'infirmière auxiliaire</i>	2 h	762	509
EL02 <i>Secret professionnel</i>	2 h	1 117	656
EL03 <i>Déontologie, indépendance et désintéressement</i>	2 h	792	384

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	Nbre DE PARTICIPANTS INSCRITS	Nbre DE MEMBRES INSCRITS
Capsules d'autoformation développées et offertes par l'OIIAQ Toutes ces formations sont offertes gratuitement aux membres depuis le 1 ^{er} avril 2023.			
Soins de plaies		5 248	4 166
SP01 Produits et pansements : facile de s'y retrouver?	45 min	1221	862
SP02 Paramètres d'une plaie	30 min	371	370
SP03 Déchirures cutanées	30 min	366	366
SP04 Lésions de pression	30 min	212	210
SP05 Plaies des membres inférieurs	1 h	219	218
SP06 Ulcère du pied diabétique	30 min	448	448
SP07 Plaies cancéreuses	45 min	199	199
SP08 Brûlures	30 min	277	275
SP09 Plaies traumatiques	45 min	179	179
SP10 Lavage des mains	45 min	694	336
SP11 Prévention des infections en soins de plaies	45 min	663	308
SP12 Plaies chirurgicales	1 h	399	395
Notes d'évolution		8 353	7 571
NE01 Pourquoi écrire, quand écrire et comment écrire?	45 min	2 384	1 989
NE02 Description de la douleur dans les notes d'évolution	1 h 30	1 827	1 823
NE03 Description d'une lésion de pression	1 h 30	1 351	1 350
NE04 Description des attitudes, des comportements et de la condition mentale du client présentant un déficit cognitif	1 h 30	1 163	1 160
NE05 Notes d'évolution dans des situations cliniques courantes	1 h 30	1 628	1 249
Diabète		6 086	3 887
D01 Vision d'ensemble	1 h	504	497
D02 Les différents types	45 min	796	416
D03 Les complications	1 h	279	276
D04 La glycémie capillaire	30 min	760	393
D05 L'hypoglycémie (urgence glycémique)	30 min	780	419
D06 L'hyperglycémie (urgence glycémique)	45 min	715	355
D07 La médication antidiabétique	1 h	707	347
D08 L'insulinothérapie	1 h	702	341
D09 Le soin des pieds et l'aspect psychologique	30 min	329	339
D10 La thérapie nutritionnelle	30 min	263	263
D11 L'activité physique chez la personne diabétique	45 min	241	241
Pharmacologie		2 346	2 292
P01 Intervenir en pharmacologie NV	2 h	2 346	2 292

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	Nbre DE PARTICIPANTS INSCRITS	Nbre DE MEMBRES INSCRITS
Capsules d'autoformation développées et offertes par l'OIIAQ <i>Toutes ces formations sont offertes gratuitement aux membres depuis le 1^{er} avril 2023.</i>			
Articles (questionnaires)		5 430	5 425
Approche auprès des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer : comprendre le phénomène de plongeon rétrograde	1 h	530	529
L'infirmière auxiliaire et le suivi clinique des aînés – Partie 1	1 h	464	464
L'infirmière auxiliaire et le suivi clinique des aînés – Partie 2	1 h	322	322
La dépression chez les personnes âgées : ce tabou silencieux	1 h	407	407
La pratique de l'infirmière auxiliaire en CHSLD	1 h	411	407
La santé mentale des travailleurs en temps de pandémie	1 h	202	202
La violence conjugale	1 h	1347	1347
L'infirmière auxiliaire en néphrologie : comprendre pour intervenir	1 h	356	356
Les troubles du sommeil... CPAP ou BIPAP	1 h	497	497
Les infections transmises sexuellement et par le sang	1 h	660	660
L'émergence des zoonoses dans un contexte de changements climatiques	1 h	234	234
Enregistrements		8 809	6 309
WD01 L'infirmière auxiliaire et les soins de plaies	2 h 30	183	181
WD02 L'assistance ventilatoire non invasive, c'est vital!	2 h 30	124	122
WD03 Plaie et nutrition pour des soins de qualité optimale	1 h 30	163	163
WD04 Prendre soin de soi : à chacun son mode d'emploi	1 h 30	733	733
WD05 Approche palliative et soins de fin de vie	1 h 30	744	384
WD06 Activités professionnelles, principales lacunes en inspection et questions fréquemment posées au service-conseil	1 h 30	436	88
WD07 Journée de formation 2019	6 h	1	1
WD08 L'infirmière auxiliaire et sa contribution essentielle à l'évaluation de l'état de santé de la personne	1 h 30	628	274
WD09 L'implication active des infirmières auxiliaires dans la formation	1 h 30	311	311
WD10 Le plein champ d'exercice pour les infirmières auxiliaires au CISSS de l'Outaouais	1 h 30	182	181
WD11 Le mentorat d'infirmières auxiliaires en soins palliatifs et l'intégration positive de l'infirmière auxiliaire dans un GMF-U	1 h 30	421	421
WD12 Symposium en santé 2019	6 h	2	2
WD13 Les notes d'évolution	2 h 30	747	393
WD14 L'infirmière auxiliaire en soins à domicile	2 h 30	958	602
WD15 L'infirmière auxiliaire et les symptômes comportementaux et psychologiques de la démence	2 h 30	239	236
WD16 La santé mentale, c'est l'affaire de tous!	2 h 30	165	164
WD17 Les maladies infectieuses : les comprendre pour les prévenir	2 h	106	105
WD18 Intervenir au moment de la chute et lors du suivi	2 h 30	931	574
WD19 Congrès et Symposium 2022	3 h 45	171	171
WD20 Symposium 2022	2 h 30	102	102
WD21 Devenir une leader positive dans l'équipe de soins	1 h 15	364	363
WD22 Les affections post-COVID	2 h	326	326
WD23 Infirmier(ère)s auxiliaires et pharmacien(ne)s : une collaboration essentielle pour assurer la prise en charge et la sécurité de la thérapie médicamenteuse	2 h	772	412

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	Nbre DE PARTICIPANTS INSCRITS	Nbre DE MEMBRES INSCRITS
Capsules d'autoformation développées et offertes par l'OIIAQ <i>Toutes ces formations sont offertes gratuitement aux membres depuis le 1^{er} avril 2023.</i>			
Formations sur les activités professionnelles		2 700	2 641
Activité autorisée : activités professionnelles qui peuvent être exercées en orthopédie (immobilisations plâtrées)	15 min	417	408
Activité autorisée : contribution à la thérapie intraveineuse	30 min	628	612
Activité autorisée : entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur	30 min	382	378
Champ d'exercice et activités réservées de l'infirmière auxiliaire (programme de formation)	5 h	1224	1194
Vers la pleine reconnaissance de la profession	2 h	49	49
Capsules outils d'aide connexes (non reconnues dans la formation continue obligatoire)		934	859
Comment inscrire ses heures de formation sur le Portail de développement professionnel	s. o.	135	133
Comment utiliser le Portail de développement professionnel	s. o.	203	165
Guide d'intervention de l'infirmière auxiliaire lors de chute	s. o.	596	561
Total		44 774	36 504
Formations par correspondance développées et offertes par l'OIIAQ			
Diabète	30 h	1	1
Pharmacologie	30 h	10	10
Pharmacologie – Module 2	10 h	7	7
Total		18	18
Formations réglementaires développées par l'OIIAQ, offertes par les établissements de santé Selon le Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire et le Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées en orthopédie par des personnes autres que des médecins			
Soins d'une trachéostomie reliée à un ventilateur	7 h	43	43
Immobilisations plâtrées	90 h	12	12
Contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse	21 h	16	16
Total		71	71
Formations offertes en partenariat avec le Conseil interprofessionnel du Québec <i>Selon une entente conclue entre le fournisseur et l'Ordre</i>			
Le système professionnel québécois : votre allié pour servir le public NV	1 h	12	12
Total		12	12
Formations offertes en partenariat avec le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys <i>Selon une entente conclue entre le fournisseur et l'Ordre</i>			
Contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse	21 h	38	38
Administration des vaccins	6 h	77	76
Prélèvement de sang par ponction veineuse	10 h	107	107
Installation du tube naso-gastrique	5 h	21	21
Total		243	242

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	Nbre DE PARTICIPANTS INSCRITS	Nbre DE MEMBRES INSCRITS
Formations développées par Service aux entreprises – Estrie, offertes en partenariat avec l'OIIAQ <i>Selon une entente conclue entre le fournisseur et l'Ordre</i>			
Approche privilégiée auprès de la clientèle pédiatrique : les altérations courantes en pédiatrie	10 h	8	7
Introduction à la démarche de soins infirmiers : la place de l'infirmière auxiliaire	5 h	6	5
Le champ d'exercice et les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire : qui peut faire quoi, où, quand et comment?	3 h	6	6
L'étude de cas : une situation clinique au service du système digestif	5 h	7	7
L'étude de cas : une situation clinique au service du système squelettique	5 h	1	1
Normes et standards de la rédaction des notes d'évolution	3 h	12	12
Total		40	38
Formations développées par le CFP Fierbourg, offertes en partenariat avec l'OIIAQ			
Soins palliatifs et fin de vie	10 h	4	3
Démystifier les troubles de santé mentale	5 h	18	18
Soins de plaies	10 h	39	39
Total		61	60
Formation développée par le Centre d'expertise en santé de Sherbrooke et par Méthodes de soins informatisées, offerte en partenariat avec l'OIIAQ <i>Selon une entente conclue entre le fournisseur et l'Ordre</i>			
Le port d'un équipement de protection individuelle (EPI) GRATUIT	30 min	424	322
Total		424	322
Formations développées par Campus Nutriopédia, offertes en partenariat avec l'OIIAQ <i>Selon une entente conclue entre le fournisseur et l'Ordre</i>			
La nutrition : connaître et comprendre ses effets sur le corps humain	10 h	21	20
L'anémie : démasquer, pallier et prévenir les carences alimentaires	7 h	3	3
L'ostéoporose : lever le masque de cette maladie insidieuse pour mieux la prévenir	8 h	13	13
L'obésité : un tour d'horizon pour éclaircir la problématique	7 h	11	10
Les plaies : comment faire peau neuve avec la nutrition NV	7 h	1	1
Total		49	47
Formation développée par MC Conseil éthique, offerte en partenariat avec l'OIIAQ <i>Selon une entente conclue entre le fournisseur et l'Ordre</i>			
Exploration des bases de l'éthique clinique NV	1 h 30	4	4
Total		4	4
Formation développée par Mire Formation Conseil, offerte en partenariat avec l'OIIAQ <i>Selon une entente conclue entre le fournisseur et l'Ordre</i>			
Les chutes, prévention en milieu de soins de longue durée	3 h	1	1
Délirium : prévenir, détecter, intervenir	3 h	13	11
Dysphagie : de la détection rapide à l'alimentation sécuritaire	4 h	4	4
Examen cognitif de la personne âgée, contribution de l'infirmière auxiliaire	7 h	7	6
Maladie d'Alzheimer et autres troubles neurocognitifs majeurs : agressivité et comportements à défi (SCPD Notions avancées)	3 h	3	1
Maladie d'Alzheimer et autres TNCM : une approche adaptée	7 h	5	5
Maladie d'Alzheimer et autres troubles neurocognitifs majeurs (TNCM) : favoriser la collaboration et éviter l'agressivité	7 h	2	2
Notes au dossier : écrire moins et décrire plus l'état de santé	7 h	17	17

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	Nbre DE PARTICIPANTS INSCRITS	Nbre DE MEMBRES INSCRITS
(Suite) Formation développée par Mire Formation Conseil, offerte en partenariat avec l'OIIAQ Selon une entente conclue entre le fournisseur et l'Ordre			
Notes au dossier : les essentiels	3 h	15	15
Polymédication, polydanger? Les enjeux pour les professionnels de la santé	7 h	3	3
PQRSTU : contribuer à l'évaluation à l'aide du PQRSTU	3 h	14	14
Soins des plaies	10 h	15	15
Soins palliatifs : accompagner la vie jusqu'à la fin	7 h	6	6
Soins palliatifs : prévention et gestion des symptômes les plus courants en fin de vie	7 h	15	14
Troubles de la personnalité et relations difficiles	7 h	8	6
Troubles de la personnalité et relations difficiles, trousse pour intervenir	7 h	4	2
Total		132	122
Formation développée par RCR Carpediem, offerte en partenariat avec l'OIIAQ Selon une entente conclue entre le fournisseur et l'Ordre			
Formation RCR (réanimation cardio-respiratoire)	4 h	58	58
Total		58	58
Outils développés par l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (OPTMQ), offerts en partenariat avec l'OIIAQ (non reconnus par la formation continue obligatoire) Selon une entente conclue entre le fournisseur et l'Ordre			
Blood Collection Guide by Venipuncture for Analytical Purposes	s. o.	256	239
Guide de prélèvement de sang par ponction veineuse aux fins d'analyse	s. o.	537	504
Total		793	743

Formations réglementaires

FORMATION PORTANT SUR LES SOINS D'ENTRETIEN D'UNE TRACHÉOSTOMIE RELIÉE À UN VENTILATEUR

En date du 31 mars 2026, 1131 infirmières et infirmiers auxiliaires ont suivi la formation sur l'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur, et ce, depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire en mai 2008*.

FORMATION PORTANT SUR LA CONTRIBUTION DE L'INFIRMIÈRE AUXILIAIRE À LA THÉRAPIE INTRAVEINEUSE

Les infirmières et infirmiers auxiliaires qui exercent dans un établissement public au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant celles et ceux exerçant en soins de longue durée, et ce, selon certaines conditions et modalités, peuvent se prévaloir de la formation leur permettant d'exercer les activités de contribution à la thérapie intraveineuse.

Depuis la première année du déploiement de ce programme, 3 009 infirmières et infirmiers auxiliaires ont suivi cette formation et les supervisions nécessaires

afin de se prévaloir d'une attestation de l'Ordre pour pouvoir exercer les activités prévues, dont 54 infirmières et infirmiers auxiliaires au cours de l'exercice.

FORMATION PORTANT SUR LES IMMOBILISATIONS PLÂTRÉES

Les infirmières et infirmiers auxiliaires peuvent se prévaloir de la formation sur les immobilisations plâtrées pour pouvoir exercer les activités professionnelles qui s'y rattachent. Cette formation est donnée par un centre hospitalier approuvé par le MSSS. Depuis le déploiement du programme, 118 infirmières et infirmiers auxiliaires ont suivi la formation.

06 Activités relatives aux enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic

55 Bureau du syndic

55 Traitement de l'information avant le processus d'enquête

56 Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic

56 Décisions rendues par le Bureau du syndic

56 Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle ou à la personne RIP

57 Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

57 Requêtes en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

57 Enquêtes rouvertes au Bureau du syndic

57 Enquêtes de la syndique ad hoc

58 Décisions rendues par la syndique ad hoc

58 État des plaintes portées au Conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par la syndique ad hoc

59 Nature des plaintes portées au Conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par la syndique ad hoc

59 Formation du Bureau du syndic relative à ses fonctions

59 Autres activités du Bureau du syndic

60 Activités relatives aux infractions pénales prévues au *Code des professions* ou aux lois professionnelles

Bureau du syndic

Mandat

Le Bureau du syndic a pour mandat de faire enquête sur les informations reçues relativement à une infraction au *Code des professions*, au *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* et aux autres règlements applicables à la profession.

Composition (au 31 mars 2026)

- **Anne-Marie Racicot**,
inf. aux., syndique
- **Simon Babin**,
inf. aux., syndic adjoint
- **Wyna Cuerrier**,
inf. aux., syndique adjointe
- **Stéphanie Plourde**,
inf. aux., syndique adjointe
- **Jonathan Bourdon-Laberge**,
inf. aux., syndic adjoint

Collaboration au bureau du syndic (au 31 mars 2026)

- **M^e Jérémie Dhavernas**, avocat
- **Amélie Brunet**, technicienne juridique.

COMPOSITION DU BUREAU DU SYNDIC AU 31 MARS 2026 SELON LE STATUT D'EMPLOI	N ^{bre}	
	À TEMPS PLEIN	À TEMPS PARTIEL
Syndique	1	0
Syndics adjoints	4	0

Traitement de l'information avant le processus d'enquête

Ces demandes d'information ou ces signalements reçus ne sont pas nécessairement appuyés d'une demande d'enquête formelle (par téléphone, par courriel ou par tout autre média).

Demandes d'information adressées au Bureau du syndic au cours de l'exercice (souvent adressées directement au service-conseil)	152
Signalements reçus par le Bureau du syndic au cours de l'exercice	366

Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic

Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars 2025	157
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (au total)	279
Demandes d'enquête formulées par...	
une personne du public (incluant un membre d'autres ordres professionnels)	105
une personne morale ou un organisme (ex. : employeur, Bureau du coroner, Régie de l'assurance maladie du Québec)	147
un membre de l'Ordre	5
le Comité d'inspection professionnelle ou l'un de ses membres	0
un membre de tout autre comité de l'Ordre, y compris le Conseil d'administration, ou par un membre du personnel de l'Ordre	15
Enquêtes ouvertes par le Bureau du syndic à la suite d'une information	7
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	237
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	170
Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture	52
Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours à la suite de leur ouverture	21
Enquêtes fermées entre 180 et 365 jours à la suite de leur ouverture	26
Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture	71
Enquêtes pendantes au 31 mars 2026	266

Décisions rendues par le Bureau du syndic

Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au Conseil de discipline au cours de l'exercice	16
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au Conseil de discipline au cours de l'exercice (au total)	154
Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes	1
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	14
Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic ad hoc	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	0
Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers le professionnel	0
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	7
Enquêtes autrement fermées	132
Fermées avec recommandations	54
Fermées avec engagement	30
Autres motifs	48

Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au Comité d'inspection professionnelle ou à la personne RIP

Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au Comité d'inspection professionnelle par le Bureau du syndic ou par des syndicats ad hoc au cours de l'exercice	4
---	----------

Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

LORSQU'IL EST REPROCHÉ À L'INTIMÉ(E)...	N ^{bre}
d'avoir posé un acte dérogatoire à caractère sexuel	0
d'avoir posé un acte dérogatoire relatif à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance et au trafic d'influence	0
de s'être approprié sans droit des sommes d'argent et autres valeurs qu'il détient pour le compte d'un client ou d'avoir utilisé des sommes d'argent et autres valeurs à des fins autres que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession	0
d'avoir commis une infraction de nature telle que la protection du public risque d'être compromise s'il continue à exercer sa profession	2
d'avoir fait entrave au Bureau du syndic	2

Requêtes en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

Aucune requête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre n'a été adressée au Conseil de discipline au cours de l'exercice.

Enquêtes rouvertes au Bureau du syndic

Aucune enquête rouverte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été rouverte au cours de l'exercice.

Enquêtes de la syndique ad hoc

– **Karine Chapleau**, inf. aux., syndique ad hoc

Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars 2025	1
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	0
À la suite de la suggestion du Comité de révision (art. 121.3)	0
À la suite de la demande de la syndique (art. 121.3)	0
À la suite de la demande du Conseil d'administration (art. 121.3)	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	1
Dans un délai de moins de 90 jours suivant leur ouverture	0
Dans un délai de 91 à 179 jours suivant leur ouverture	0
Dans un délai de 180 à 365 jours suivant leur ouverture	0
Dans un délai de plus de 365 jours suivant leur ouverture	1
Enquêtes pendantes au 31 mars 2026	0

Décisions rendues par la syndique ad hoc

Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au Conseil de discipline au cours de l'exercice	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au Conseil de discipline au cours de l'exercice	1
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	0
Enquêtes fermées pour les référer au Comité d'inspection professionnelle	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	0
Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers le professionnel	0
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	0
Enquêtes autrement fermées	1
Fermées avec recommandations	1
Fermées à la suite d'un processus de médiation	0

État des plaintes portées au Conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par la syndique ad hoc

Plaintes du Bureau du syndic ou de la syndique ad hoc pendantes au Conseil de discipline au 31 mars 2025	7
Plaintes portées par le Bureau du syndic ou par la syndique ad hoc au Conseil de discipline au cours de l'exercice	16
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes au cours de l'exercice 2025-2026	42
Plaintes du Bureau du syndic ou de la syndique ad hoc fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)	16
Plaintes retirées	2
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé(e) a été acquitté(e) sur chacun des chefs d'infraction	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé(e) a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré(e) coupable sur au moins un chef d'infraction	14
Plaintes du Bureau du syndic ou de la syndique ad hoc pendantes au Conseil de discipline au 31 mars 2026	7

Nature des plaintes portées au Conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par la syndique ad hoc

Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne; à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste; à l'utilisation illégale du titre de docteur; ou à l'exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession	6
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel	0
Infractions à caractère sexuel envers un tiers	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence	0
Infractions à caractère économique (appropriation de médicaments, comptes en fidéicomis, etc.)	4
Infractions liées à la qualité des services rendus par le professionnel	9
Infractions liées au comportement du professionnel	12
Infractions liées à la publicité	0
Infractions liées à la tenue des dossiers du professionnel	3
Infractions techniques et administratives	0
Entraves au Comité d'inspection professionnelle	0
Entraves au Bureau du syndic	7
Infractions liées au non-respect d'une décision	0
Infractions punissables de 5 ans d'emprisonnement ou plus	0
Condamnations du professionnel par un tribunal canadien	1

Formation du Bureau du syndic relative à ses fonctions

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	Nbre DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	5	0

Autres activités du Bureau du syndic

- > Veille constante du Bureau du syndic sur différents plateformes, réseaux sociaux, journaux, reportages télévisuels et radiophoniques permettant d'entreprendre des enquêtes disciplinaires;
- > Réalisation de 3 présentations à des cohortes d'élèves et personnes enseignantes du programme SASI par la syndique et par les syndiques adjointes ou syndics adjoints abordant le rôle du Bureau du syndic et les responsabilités déontologiques;
- > Rédaction et publication de 2 bulletins rappelant aux membres leurs obligations déontologiques;
- > Réponse à plusieurs appels et courriels du public relativement au processus d'enquête et aux obligations déontologiques des membres;
- > Participation à divers comités ou groupes de travail, dont celui en lien avec la pratique de l'infirmière ou infirmier auxiliaire en soins médico-esthétiques;

- > Collaboration continue avec les directions de l'Ordre dans le but d'améliorer le contrôle de l'exercice de la profession et d'assurer la protection du public;
- > Participation au réseau d'échange sur la pratique illégale et l'usurpation de titre.

AUTRES FORMATIONS SUIVIES PAR LE BUREAU DU SYNDIC

- > Journées stratégiques sur le droit disciplinaire;
- > Obstacles et facilitateurs au dépôt d'une plainte auprès d'un organisme de réglementation;
- > Colloque virtuel *Le processus disciplinaire : entre succès, défis et perceptions du public*;
- > Conférence virtuelle *Le leadership de l'infirmière et l'infirmier auxiliaire : comment affirmer son leadership*.

Activités relatives aux infractions pénales prévues au Code des professions ou aux lois professionnelles

Enquêtes relatives aux infractions pénales

Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars 2025	3
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	64
En matière d'exercice illégal (art. 188.1 à 188.2)	0
En matière d'usurpation de titre (art. 188.1 à 188.2)	5
En matière d'exercice illégal et d'usurpation de titre (art. 188.1 à 188.2)	59
En d'autres matières pénales en vertu des art. 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	0
En d'autres matières pénales en vertu de l'art. 188.2.2 du Code (représailles)	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice (art. 190.1)	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total)	59
Poursuites pénales intentées (art. 189, 189.0.1 et 189.1)	2
Actions non judiciaires (au total)	57
Avertissements incluant invitations à devenir membre de l'Ordre	16
Mises en demeure ou avis formels	27
Enquêtes fermées sans autres mesures (manque de preuves ou autres raisons)	14
Enquêtes pendantes au 31 mars 2026	8
Nombre de jugements rendus	0

Poursuites pénales

Poursuites pénales pendantes au 31 mars 2025	0
Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice (motif principal) (au total)	2
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	2
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions, de la loi constituant l'ordre dont le professionnel est membre et des règlements adoptés conformément au Code ou à cette loi	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif de transmission à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou d'avoir collaboré à une enquête menée par un syndic	0
En d'autres matières pénales en vertu des art. 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	0
En d'autres matières pénales en vertu de l'art. 188.2.2 du Code (représailles)	0
Demandes d'injonction adressées à la cour au cours de l'exercice (au total)	0
Arrêts des procédures (retraits de la plainte) enregistrés au cours de l'exercice	0
Poursuites pénales pour lesquelles une décision a été rendue au cours de l'exercice*	1
Poursuites pénales pendantes (sans décision rendue) au 31 mars 2026	1
Jugements portés en appel au cours de l'exercice	0

* Le jugement a reconnu coupable la personne d'exercice illégal, la condamnant à une amende de 2500 \$.

Autres activités

Participation à l'événement réseau d'échange sur l'usurpation de titre et sur la rédaction de constats d'infraction ainsi qu'à plusieurs activités de la table ronde des ordres professionnels intitulée *Exercice illégal et usurpation du titre* du CIQ.

07 Activités du Comité de révision

62 Comité de révision

62 Demandes d'avis adressées au Comité de révision et avis rendus

62 Nature des avis rendus par le Comité

62 Formation des membres du Comité de révision
relative à leurs fonctions

Comité de révision

Membres au 31 mars 2026

- Denise Dubois, présidente du comité
- Manon Girard, inf. aux.
- Isabelle Laquerre, inf. aux.
- Johanne Vien, inf. aux.
- Jonathan Daoust, inf. aux.
- Nancy Charron, inf. aux.

Secrétaire du Comité

- M^e Patricia Couture, directrice Secrétariat et affaires juridiques et secrétaire adjointe de l'Ordre

Le comité a tenu 3 réunions au cours de l'année.

Mandat

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le Comité de révision a pour mandat de donner, à toute personne qui le requiert et qui a demandé au Bureau du syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du Bureau du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Conseil de discipline.

Demandes d'avis adressées au Comité de révision et avis rendus

Demandes d'avis pendantes au 31 mars 2025	2
Demandes d'avis reçues au cours de l'exercice (au total)	3
Demandes d'avis présentées dans les 30 jours de la date de la réception de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline (art. 123.4 du <i>Code des professions</i>)	3
Demandes d'avis présentées après le délai de 30 jours	0
Demandes d'avis abandonnées ou retirées par le demandeur au cours de l'exercice	1
Demandes pour lesquelles un avis a été rendu au cours de l'exercice (au total)	3
Avis rendus dans les 90 jours de la réception de la demande (art. 123.4)	3
Avis rendus après le délai de 90 jours	0
Demandes d'avis pendantes au 31 mars 2026	1

Nature des avis rendus par le Comité

Nombre d'avis rendus par le comité au cours de l'exercice selon la nature des conclusions suivantes :

Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le Conseil de discipline (paragr. 123.5, al. 1 (1 ^o))	2
Suggérant au syndic de compléter son enquête, et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte (paragr. 123.5, al.1 (2 ^o))	1
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline et de suggérer la nomination d'un syndic ad hoc, qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non (paragr. 123.5, al. 1 (3 ^o))	0

Formation des membres du Comité de révision relative à leurs fonctions

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	Nbre DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	2	4

08 Activités du Conseil de discipline

64 Conseil de discipline

65 Plaintes au Conseil de discipline

66 Recommandations du Conseil de discipline adressées au conseil d'administration

67 Requêtes en inscription au Tableau ou en reprise du plein droit d'exercice

67 Formation des membres du Conseil de discipline autres que le président relative à leurs fonctions

Conseil de discipline

Membres infirmières et infirmiers auxiliaires (au 31 mars 2026)

- **Lise Boucher**, inf. aux.
- **Geneviève Cayer**, inf. aux.
- **Katy Charlebois**, inf. aux.
- **Stéphane Giguère**, inf. aux.
- **Marie-Soleil Jeanneret**, inf. aux.
- **Isabelle Jetté**, inf. aux.
- **Emmanuella Labissière**, inf. aux.
- **Sophie Leduc**, inf. aux.
- **Line Létourneau**, inf. aux.
- **Audrey Manningham**, inf. aux.
- **Marie-Hélène Ouellet**, inf. aux.
- **Sylvain Pagé**, inf. aux.
- **Annik Paré**, inf. aux.
- **Vanessa Pasto**, inf. aux.
- **Sylvie Rochon**, inf. aux.

Secrétaires du Conseil (au 31 mars 2026)

- **M^e Caroline Leblanc**,
avocate au Secrétariat
et Affaires juridiques
et secrétaire du Conseil
de discipline
- **Geneviève Lesage**,
adjointe juridique au Secrétariat
et Affaires juridiques et secrétaire
substitut du Conseil de discipline.

NOMBRE D'AUDIENCES

Au cours du dernier exercice, le Conseil de discipline a tenu 26 audiences.

Le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre au moment des actes reprochés pour une infraction aux dispositions du *Code de déontologie* des membres de l'Ordre, du *Code des professions* ou aux règlements adoptés en vertu de ce Code.

Il siège en division de trois membres, soit un président désigné par le Bureau des présidents des conseils de discipline et deux membres infirmières et infirmiers auxiliaires.

Plaintes au Conseil de discipline

Notez que toutes les plaintes ont été portées par la syndique ou par une syndique adjointe ou un syndic adjoint. La secrétaire du Conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

ÉTAT DES PLAINTES	N ^{bre}
Plaintes pendantes au 31 mars 2025	7
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	16
Portées par un syndic ou un syndic adjoint (art. 128, al. 1 et 121)	16
Portées par un syndic ad hoc (art. 121.3)	0
Portées par toute autre personne (art. 128, al.2) (plaintes privées)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	16
Plaintes pendantes au 31 mars 2026	7

NATURE DES CHEFS DE PLAINTES REÇUES AU COURS DE L'EXERCICE DONT L'AUDIENCE EST COMPLÉTÉE : LE MEMBRE...	N ^{bre}
a posé un geste dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession.	1
a été déclaré coupable d'infraction criminelle ayant un lien avec l'exercice de la profession.	1
a manqué de diligence auprès d'un patient.	1
a consulté sans autorisation et sans justification professionnelle des dossiers médicaux.	1
s'est approprié des médicaments ou d'autres biens ou substances appartenant à l'employeur.	1
a posé un acte dérogatoire à la dignité de sa profession en ayant des relations sexuelles ou en établissant des liens amicaux et/ou intimes avec un patient.	1
a inscrit de fausses informations ou omis d'inscrire au dossier du patient les informations nécessaires.	4
n'a pas eu une conduite irréprochable envers toute personne.	3
a utilisé illégalement un titre réservé aux membres d'un ordre professionnel.	3
n'a pas respecté le secret de tout renseignement de nature confidentielle.	1
a fait défaut de collaborer et de répondre aux demandes provenant du Bureau du syndic.	7
a outrepassé son champ d'exercices.	3
n'a pas dirigé son patient vers un professionnel ayant les compétences requises alors que l'état de celui-ci l'exigeait.	1
a exigé des avances d'honoraires.	1
n'a pas informé le patient, avant de recueillir des renseignements de nature confidentielle, de l'usage qui en serait fait.	1
a révélé ou permis que soient révélés des renseignements de nature confidentielle obtenus dans l'exercice de sa profession.	1
a menacé d'exercer des représailles contre des personnes ayant participé ou collaboré à une enquête du Bureau du syndic de l'Ordre.	1
a fait le commerce de produits ou de méthodes susceptibles de nuire à la santé ou de traitement dont l'efficacité ou la valeur scientifique n'est pas reconnue.	2

Note: Une plainte peut concerner plusieurs catégories de nature d'infraction. Par conséquent, le nombre total des plaintes issu de ce tableau peut être plus élevé que le nombre de plaintes ayant fait l'objet d'un dépôt au Conseil de discipline.

DÉCISIONS RENDUES PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE...	N ^{bre}
autorisant le retrait de la plainte	2
rejetant la plainte	0
acquittant l'intimé(e)	0
déclarant l'intimé(e) coupable	0
acquittant l'intimé(e) et déclarant l'intimé(e) coupable	0
déclarant l'intimé(e) coupable et imposant une sanction	13
imposant une sanction	0
sur une requête en suspension provisoire immédiate du droit d'exercer	0
sur une requête en radiation provisoire	0
Toute autre décision	1
Nombre total de décisions rendues par le Conseil de discipline	16

SANCTION IMPOSÉE PAR CHEF D'ACCUSATION	N ^{bre} de chefs
Période de radiation de 2 semaines	1
Période de radiation de 1 mois	7
Période de radiation de 2 mois	11
Période de radiation de 3 mois	9
Période de radiation de 4 mois	2
Période de radiation de 5 mois	1
Période de radiation de 6 mois	7
Période de radiation de 7 mois	1
Période de radiation de 15 mois	1
Amende de 2 500 \$	1
Amende de 5 000 \$	1
Limitation temporaire du droit de pratique	1

STATISTIQUES DIVERSES

Nombre de décisions du Conseil rendues dans les 90 jours (par. 6)	16
Nombre d'appels portés au Tribunal des professions (par. 7)	0
Nombre d'appels complétés par le Tribunal des professions (par. 8)	0

Recommandations du Conseil de discipline adressées au Conseil d'administration

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE AU COURS DE L'EXERCICE	N ^{bre}
Recommandations d'obliger le professionnel à compléter avec succès une formation	1

Requêtes en inscription au Tableau ou en reprise du plein droit d'exercice

Aucune requête en inscription au Tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au Conseil de discipline au 31 mars 2026 et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le Conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

Formation des membres du Conseil de discipline autres que le président relative à leurs fonctions

ACTIVITÉS DE FORMATION AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	Nbre DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	9	6
Sur le processus disciplinaire	15	0



09 Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession

69 Législation et réglementation de l'Ordre

70 Normes, guides ou standards de pratique de l'ordre ou lignes directrices relatives à l'exercice de la profession

70 Référentiel, profil des compétences ou cadre de référence

71 Autres activités de soutien aux membres dans leur pratique professionnelle

Législation et réglementation de l'Ordre

- > Adoption de principe par le Conseil d'administration des projets de *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* et de *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*;
- > En collaboration avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) et l'Office des professions du Québec (OPQ), poursuite des travaux relatifs au *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire* (concernant la thérapie intraveineuse et la trachéostomie reliée à un ventilateur). Ce projet de règlement prévoit d'éliminer les restrictions quant aux lieux d'exercice de ces activités afin de permettre à l'infirmière ou l'infirmier auxiliaire de les exercer dans tous les milieux de soins;
- > En collaboration avec le Collège des médecins du Québec (CMQ), poursuite des travaux relatifs au *Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées en orthopédie par des personnes autres que des médecins* afin que le programme réponde aux besoins actuels des milieux. Nous avons également proposé de réviser le nombre d'heures allouées, et ce, en tenant compte des compétences acquises au programme SASI afin de rendre la formation plus accessible aux milieux de soins;
- > Démarche entamée auprès du CMQ concernant l'impact du projet de loi no 68 sur le projet de *Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées en orthopédie par des personnes autres que des médecins*;
- > Collaboration avec Héma-Québec afin d'obtenir tout renseignement pertinent pour une analyse approfondie permettant une analyse portant sur la possibilité pour l'infirmière ou l'infirmier auxiliaire d'effectuer le démarrage de l'appareil de don par aphérèse. Les résultats de l'analyse permettent de soutenir que le démarrage de l'appareil de prélèvement par aphérèse peut être exercé par l'infirmière ou l'infirmier auxiliaire sur la base d'une interprétation des activités prévues à l'article 37.1(5°) du *Code des professions*, soit «appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique et administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments

ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance». Des démarches sont en cours afin de consolider l'appréciation portée sur le dossier. Une analyse approfondie a été effectuée afin d'évaluer la possibilité pour l'infirmière ou l'infirmier auxiliaire d'effectuer le débridement chirurgical conservateur. Il en ressort que cette activité peut être réalisée par une infirmière ou un infirmier auxiliaire lorsque les conditions cliniques, organisationnelles et de compétences sont réunies. Cette activité est soutenue par une interprétation raisonnable de l'activité de l'article 37.1(5°) du *Code des professions* : « c) : Prodiger des soins et des traitements reliés aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments, selon une ordonnance ou selon un plan de traitement infirmier ».



Normes, guides ou standards de pratique de l'Ordre ou lignes directrices relatives à l'exercice de la profession

- > Collaboration avec l'Ordre des podiatres du Québec dans le cadre de la mise à jour des *Lignes directrices pour le podiatre qui emploie du personnel infirmier au sein de sa clinique podiatrique*;
- > Participation à un projet éducatif avec l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) sur les changements climatiques et la santé visant à élaborer un contenu pertinent, inclusif et stimulant pour les équipes de soins;
- > Contribution aux travaux de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) pour la rédaction du document *Prise en charge des jeunes de moins de 18 ans présentant un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)* afin de refléter fidèlement la réalité clinique et les pratiques de l'infirmière ou l'infirmier auxiliaire dans les divers milieux de soins;
- > Participation aux travaux de l'INSPQ dans le cadre du Service d'évaluation des risques de transmission d'infections hématogènes (SERTIH) afin d'assurer le strict respect des recommandations de publication auprès des membres;
- > Finalisation de l'étude de la situation actuelle en médecine esthétique et élaboration de plusieurs documents de référence et outils pour mieux soutenir et encadrer les infirmières et infirmiers auxiliaires qui œuvrent dans ce domaine :
 - > Rôle et responsabilités professionnelles de l'infirmière ou infirmier auxiliaire dans l'exécution d'une ordonnance individuelle en médecine esthétique;
 - > Exemple d'éléments d'ordonnance individuelle valide – Utilisation d'appareils;
 - > Exemple d'éléments d'ordonnance individuelle valide – Administration de produits injectables;
 - > Publicité et représentation professionnelle de l'infirmière ou infirmier auxiliaire en médecine esthétique;
 - > Étapes du consentement;
- Collaboration avec le CMQ, l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec (ODNQ), l'OIIQ et l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) dans l'élaboration des bonnes pratiques et obligations professionnelles quant à la modification d'une note versée au dossier clinique électronique d'une personne;
- Participation à une consultation de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIIC) orientée sur les efforts de réconciliation pour l'élaboration d'un cadre de réconciliation;
- Participation au Groupe de consultants en pratique professionnelle du Conseil canadien de réglementation des soins infirmiers auxiliaires (CCRSIA);
- Élaboration d'un document de référence d'un rappel sur l'exercice de l'infirmière ou l'infirmier auxiliaire en soins podologiques;
- Présentation du rôle de l'infirmière ou l'infirmier auxiliaire en soins podologiques au congrès de l'Association des infirmières et infirmiers auxiliaires en soins podologiques du Québec (AIIASPQ);
- Participation à une rencontre interjuridictionnelle portant sur la pratique professionnelle en milieu carcéral fédéral, permettant de documenter les spécificités du rôle de l'infirmière ou infirmier auxiliaire dans ces contextes particuliers;
- Participation à l'élaboration du nouveau programme Santé, assistance et soins infirmiers (SASI), en collaboration avec le MEQ, afin d'assurer un arrimage entre la formation initiale et les documents de l'Ordre.

Référentiel, profil des compétences ou cadre de référence

- > Révision de la foire aux questions *Divers aspects de la pratique professionnelle du site web*;
- > Mise à jour du document *Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire*.

Autres activités de soutien aux membres dans leur pratique professionnelle

- > Du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, l'OIIAQ a répondu à :
 - > 1446 appels et courriels adressés au service-conseil;
 - > 2 478 appels et courriels concernant la formation continue obligatoire; et
 - > 1278 appels et courriels concernant un retour à la pratique;
- > Collaboration avec l'OQLF au développement d'un outil regroupant les termes les plus couramment utilisés au Québec par les infirmières et infirmiers auxiliaires;
- > Diffusion du webinaire *Vers la pleine reconnaissance de la profession* visant à redécouvrir le champ d'exercice de l'infirmière ou l'infirmier auxiliaire et les activités encadrées par la profession. Ce webinaire, présenté par l'équipe de l'Ordre, incluait la présentation d'outils de référence et une période d'échange permettant aux membres de partager leurs réalités de terrain;
- > Présentation virtuelle du plein champ d'exercice de l'infirmière ou infirmier auxiliaire à plus de 500 élèves dans les centres de formation professionnelle (CFP) afin de valoriser son rôle et de favoriser une meilleure compréhension des activités autorisées et réservées, dans le but de soutenir la relève dans l'appropriation de son futur champ d'exercice;
- > Soutien aux comités des infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA) par la participation à diverses rencontres et assemblées générales annuelles ainsi que par de l'accompagnement personnalisé et du suivi régulier afin de les soutenir dans leur rôle de représentation locale, de favoriser la circulation de l'information et de renforcer les liens entre les membres et l'Ordre;
- > Soutien aux établissements pour l'intégration d'infirmière ou infirmier auxiliaire dans les équipes de Prévention et contrôle des infections (PCI);
- > Soutien aux établissements concernant l'application de l'avis conjoint *Rôle de l'infirmière auxiliaire en lien avec les ordonnances collectives*;
- > Participation aux rencontres et tables de travail du Centre d'expertise Programme Dossier santé numérique (DSN);
- > Participation à la Cellule de travail sur l'élargissement des pratiques professionnelles du MSSS et élaboration d'une communication en collaboration avec l'OIIQ et l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (OPTMQ) adressée à l'Office des professions (OPQ) et au MSSS sur des solutions viables autres que la création du titre non professionnel de phlébotomiste;
- > Participation au Groupe de travail sur l'intelligence artificielle du Conseil de l'innovation du Québec (CIQ);
- > Collaboration avec le MSSS dans la participation des travaux relatifs aux flux critiques sur la rédaction de notes numériques et l'administration de médicaments dans le DSN;
- > Présentation avec l'OIIQ sur la collaboration interprofessionnelle au Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) dans le cadre de la Semaine des soins infirmiers;
- > Réalisation d'interventions structurées auprès de différentes instances décisionnelles et cliniques, notamment les conseils des infirmières et infirmiers (CII) et les comités des infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA), afin de soutenir une compréhension partagée du rôle de l'infirmière ou l'infirmier auxiliaire ainsi que de son autonomie professionnelle pour favoriser une utilisation optimale des compétences au sein des équipes de soins;
- > Réalisation de présentations en modes présentiel et virtuel dans divers milieux cliniques, incluant les RPA, visant à soutenir l'intégration optimale des compétences de l'infirmière ou l'infirmier auxiliaire et à outiller les équipes quant aux leviers d'organisation des soins;
- > Participation à la journée de concertation en vue de l'élaboration d'une politique nationale en soutien à domicile, avec une contribution ciblée sur l'apport de l'infirmière ou l'infirmier auxiliaire dans les trajectoires de services et les modèles collaboratifs;
- > Contribution active aux travaux entourant la première politique gouvernementale en première ligne, notamment en mettant de l'avant des pistes d'optimisation des pratiques et de complémentarité professionnelle;
- > Interventions auprès des directions des soins infirmiers (DSI) et des conseillères en soins dans différents établissements présentant des enjeux organisationnels afin de soutenir une meilleure intégration de l'infirmière ou l'infirmier auxiliaire pour clarifier les zones de confusion et renforcer l'autonomie professionnelle;



- > Participation au colloque *Première ligne en santé*, incluant la tenue d'un kiosque et la diffusion d'outils d'information visant à mieux faire connaître la contribution de l'infirmière et l'infirmier auxiliaire dans les soins de proximité;
- > Révision des avis conjoints en partenariat avec l'OIIQ afin d'assurer leur pertinence, leur cohérence, leur maintien et leur validité au regard des pratiques actuelles, tout en soutenant une application harmonisée des responsabilités cliniques dans les milieux;
- > Implication au sein de l'Alliance sectorielle, comité Loi 90, en collaboration avec l'Université du Québec à Montréal et plusieurs partenaires du réseau, en lien avec les enjeux entourant la présence de personnel non professionnel et l'application des articles 39.7 et 39.8 du *Code des professions*;
- > Participation au Groupe de travail sur la sédation analgésique en collaboration avec différents ordres professionnels, incluant une contribution aux travaux de l'INESSS, afin de soutenir l'encadrement sécuritaire des pratiques;
- > Collaboration à la mise en œuvre de fiches professionnelles en partenariat avec Santé Québec, dans une perspective d'harmonisation des pratiques et de clarification du rôle de l'infirmière ou infirmier auxiliaire au sein des équipes interdisciplinaires;
- > Mise à jour du site web afin d'intégrer des contenus favorisant l'inclusion et l'accessibilité des soins pour les personnes de la diversité sexuelle et de genre, tout en y ajoutant des outils concrets destinés aux membres pour soutenir des pratiques professionnelles adaptées et respectueuses des différentes réalités vécues;
- > Déploiement d'une communauté de pratique à l'échelle de l'Ordre visant à renforcer l'appropriation des rôles professionnels, à soutenir le partage de pratiques exemplaires et à consolider les mécanismes de cohérence organisationnelle en matière d'application du champ d'exercice;
- > Mise à jour du document de référence portant sur le champ d'exercice des infirmières, infirmiers, infirmières auxiliaires et infirmiers auxiliaires, en collaboration avec l'OIIQ, intégrant notamment un volet explicite sur la pratique collaborative, qui positionne les professionnels comme autonomes et imputables, tout en reconnaissant la complémentarité des rôles au sein des équipes de soins.

10 Activités relatives au rôle sociétal de l'Ordre et aux communications

74 Rôle sociétal de l'Ordre

74 Communications avec les membres de l'Ordre

74 Publicité

74 Lobbyisme



Rôle sociétal de l'Ordre

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a adopté les orientations stratégiques 2026-2029, lesquelles intègrent des objectifs clairs visant à mieux définir et structurer le rôle sociétal de l'Ordre. Cette démarche s'inscrit dans la volonté du Conseil d'administration de préciser sa contribution à la collectivité et de se doter d'un cadre cohérent en matière d'impact social. À cet effet, des travaux seront entrepris afin d'élaborer un plan d'action permettant de concrétiser ces orientations et d'en assurer la mise en œuvre progressive.

Communications avec les membres de l'Ordre

Par le biais de ses plateformes numériques (courriels, site web, réseaux sociaux, etc.), l'Ordre communique à ses membres toutes les informations pertinentes quant à la profession, aux obligations professionnelles et à l'organisation de l'Ordre.

Publicité

Dans le cadre du 75^e anniversaire de la profession d'infirmière et infirmier auxiliaire, l'Ordre a déployé une campagne de communication et de rayonnement visant à souligner cet important jalon et à valoriser l'apport de la profession depuis 1950. Sous le thème *Réaliser l'impossible depuis 1950*, cette campagne a mis de l'avant l'histoire, l'évolution et l'engagement des infirmières et infirmiers auxiliaires à travers différents supports et moyens de communication, incluant la diffusion de contenus à caractère historique et l'adaptation de l'identité visuelle de l'Ordre. Cette initiative visait à renforcer le sentiment d'appartenance des membres, à accroître la visibilité de la profession et à rappeler son rôle essentiel au sein du système de santé, tout en s'inscrivant dans une perspective de reconnaissance et de projection vers l'avenir.

Lobbyisme

Au 31 mars 2026, l'Ordre n'avait aucune inscription au Registre des lobbyistes.

11 Renseignements généraux sur les membres

75 Mouvements inscrits au Tableau de l'Ordre

76 Demandes en vertu de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC)

76 Autorisations spéciales

76 Exercice au sein d'une organisation ou de certains types d'organisations

76 Registre des étudiants, des stagiaires ou des candidats à l'exercice

76 Renseignements sur les membres inscrits au Tableau au 31 mars 2026

81 Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle

81 Activités relatives à l'indemnisation

81 Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

Mouvements inscrits au Tableau de l'Ordre

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2025	33 106
+ Nouveaux membres inscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice (au total)	2 521
Permis temporaires délivrés en conformité avec l'art. 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	66
Permis restrictifs délivrés en conformité avec l'art. 40 de la <i>Charte de la langue française</i>	0
Permis restrictifs délivrés en conformité avec l'art. 97 de la <i>Charte de la langue française</i> (pour territoire autochtone)	0
Permis temporaires délivrés en conformité avec l'art. 41 du <i>Code des professions</i>	0
Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	0
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'un arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) des compétences professionnelles (France-Québec)	0
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
Permis spéciaux délivrés	0
Permis délivrés en vertu d'un diplôme délivré par les établissements d'enseignement donnant ouverture à un permis	2 157
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	270
<i>de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec</i>	18
<i>de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada</i>	1
<i>de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada</i>	251
Permis délivrés en vertu d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	28
Permis délivrés en vertu d'un arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) des compétences professionnelles (France-Québec)	0
+ Membres réinscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant inscrits au 31 mars 2026 à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars 2025	350
- Membres radiés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant radiés au 31 mars 2026 pour des motifs administratifs	2 004
- Membres radiés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant radiés au 31 mars 2026 pour des motifs disciplinaires	5
- Membres retirés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et toujours retirés au 31 mars 2026 pour d'autres motifs (au total)	185
À la suite d'un décès	3
À la suite d'un retrait volontaire du Tableau (congé de parentalité, sabbatique, études, démission, retraite)	182
= Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2026 (au total) titulaire d'un...	33 783
Permis temporaire délivré en conformité avec l'art. 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	281
Permis restrictif délivré en conformité avec l'art. 40 de la <i>Charte de la langue française</i>	0
Permis restrictif délivré en conformité avec l'art. 97 de la <i>Charte de la langue française</i> (pour territoire autochtone)	0
Permis temporaire délivré en conformité avec l'art. 41 du <i>Code des professions</i>	0
Permis temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
Permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	0
Permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'un arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) des compétences professionnelles (France-Québec)	0
Permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
Permis restrictif temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
Permis spécial	0
Permis dits réguliers	33 502

Demandes en vertu de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC)

Nombre de demandes acceptées	41
Nombre de demandes refusées	0

Exercice au sein d'une organisation ou de certains types d'organisations

L'Ordre n'a pas de règlement en application de l'article 94(p) du *Code des professions* autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une organisation ou de certains types d'organisations.

Autorisations spéciales

L'Ordre n'a délivré aucune autorisation spéciale en cours d'exercice.

Registre des étudiants, des stagiaires ou des candidats à l'exercice

Personnes candidates à l'exercice de la profession d'infirmière et infirmier auxiliaire au 31 mars 2026	397
---	-----

Renseignements sur les membres inscrits au Tableau au 31 mars 2026

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU SELON LE GENRE

Infirmières auxiliaires	29 904
Infirmiers auxiliaires	3 877
Personnes non binaires	2



Membres inscrits au Tableau selon la région administrative

RÉGION	N ^{bre}
Bas-Saint-Laurent	818
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1015
Capitale-Nationale	2923
Mauricie	1052
Estrie	1949
Montréal	6038
Outaouais	1042
Abitibi-Témiscamingue	518
Côte-Nord	305
Nord-du-Québec	53
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	474
Chaudière-Appalaches	1714
Laval	2213
Lanaudière	3441
Laurentides	3172
Montréal	5895
Centre-du-Québec	960
Autre	201

Membres inscrits au Tableau selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle

COTISATION ANNUELLE

Pour l'année 2025-2026, la cotisation annuelle de l'Ordre exigible d'un membre en date du 1^{er} avril 2025 était de 219,62 \$, en plus des frais de 4,92 \$ pour l'assurance responsabilité et des frais de 35 \$ pour la contribution à l'Office des professions du Québec (OPQ).

TABLEAU AU 31 MARS 2026

	N ^{bre}	COTISATION ANNUELLE
Membres actifs réguliers	33 783	219,62 \$

Membres inscrits au Tableau avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles

En date du 31 mars 2026, 226 membres sont inscrits au Tableau de l'Ordre avec une limitation partielle du droit d'exercice, alors que 44 membres se sont vu suspendre leur droit d'exercice.

Assurance responsabilité professionnelle – tous les membres

	N ^{bre} de membres	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Assurance de responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif)	33 420	1 000 000 \$	3 000 000 \$

Assurance responsabilité professionnelle – membres exerçant en organisation ou de certains types d'organisations

L'Ordre n'a pas de règlement en application de l'article 94(p) du *Code des professions* autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une organisation ou de certains types d'organisations.

Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur

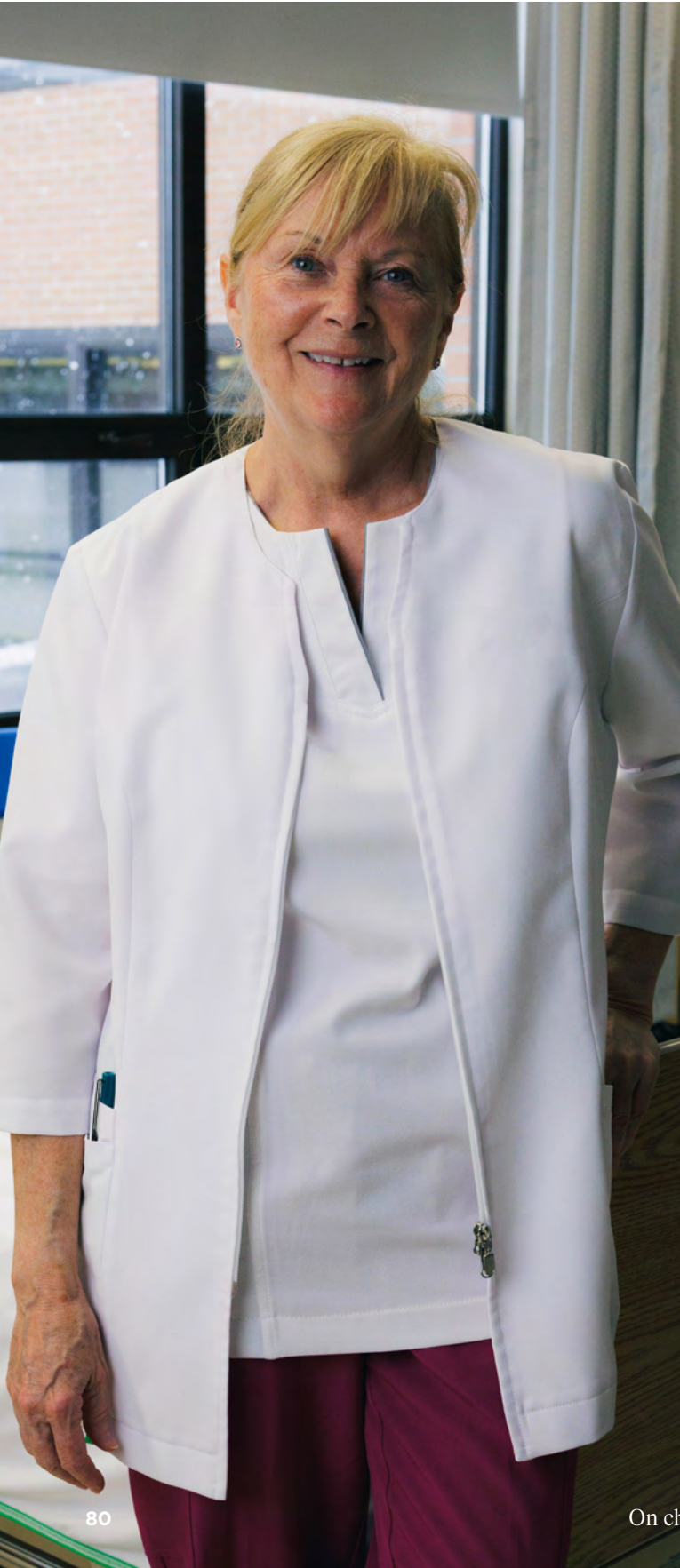
Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'exercice	2
Membres concernés par ces réclamations	2

Membres ayant fait l'objet d'informations à la personne RIP ou au Bureau du syndic

Aucune information n'a été transmise à la personne responsable de l'inspection professionnelle ni au Bureau du syndic.



Activités relatives à l'indemnisation



L'Ordre n'a pas établi de fonds d'indemnisation puisqu'il n'autorise pas ses membres à détenir, pour le compte de leurs clients ou d'autres personnes, dans l'exercice de leur profession, des sommes ou des biens, dont des avances d'honoraires.

Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

CONCILIATION DES COMPTES D'HONORAIRES

Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante au 31 mars 2026 et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES

Aucune demande d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars 2026 et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

12 États financiers au 31 mars 2026

82 Rapport de l'auditeur indépendant

84 État des résultats

85 État de l'évolution de l'actif net

85 Bilan

86 État des flux de trésorerie

86 Notes complémentaires

90 Annexes

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
l'Ordre des Infirmières et Infirmiers auxiliaires du Québec,

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **l'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC** (Ordre), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

AUTRE POINT

Les états financiers de l'Ordre pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 19 juin 2025.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- > Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- > Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- > Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- > Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les

informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser ses activités;

- > Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L.

1

Terrebonne, Québec, Le 18 juin 2026

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A131324

MALLETTE

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables
professionnels agréés

État des résultats

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	2026	2025
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations annuelles	7 311 479	7 147 030
Admission	908 700	870 329
Discipline	16 025	19 721
Examen professionnel	1 259 521	1 313 742
Formation continue	68 125	98 715
Ristournes	70 000	56 418
Vente et location de biens et de services	112 862	140 204
Subvention	21 678	37 247
Autres		
Congrès	-	106 210
Divers	3 669	8 090
Total	9 772 059	9 797 706
CHARGES		
Admission (annexe A)	1 139 416	1 258 366
Bureau du syndic (annexe B)	1 222 317	1 224 366
Communications (annexe C)	1 024 098	1 061 773
Conseil de discipline (annexe D)	155 643	167 096
Cotisation CIQ	145 658	68 913
Examen professionnel (annexe E)	918 353	765 992
Formation continue (annexe F)	314 560	337 523
Gouvernance (annexe G)	471 570	589 287
Inspection professionnelle (annexe H)	679 371	902 790
Services aux membres (annexe I)	585 146	500 005
Autres charges (annexe J)	2 605 101	2 578 329
Total	9 261 233	9 454 440
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	510 826	343 266
Autres éléments		
Revenus de placements	632 342	503 470
Variation de la juste valeur des placements	378 525	763 907
Total	1 010 867	1 267 377
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 521 693 \$	1 610 643 \$

État de l'évolution de l'actif net

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

SOLDE	NON AFFECTÉS	INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AFFECTATIONS INTERNES	2026 TOTAL	2025 TOTAL
début de l'exercice	13 750 934 \$	116 485 \$	1 500 000 \$	15 367 419 \$	13 756 776 \$
Excédent des produits sur les charges	1 565 345	(43 652)	-	1 521 693	1 610 643
fin de l'exercice	15 316 279 \$	72 833 \$	1 500 000 \$	16 889 112 \$	15 367 419 \$

Bilan

AU 31 MARS 2026

	2026	2025
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	8 529 358	4 918 362
Créances	71 312	120 904
Frais payés d'avance	181 841	138 450
Total	8 782 511	5 177 716
PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR (NOTE 3)	17 468 377	19 512 396
PLACEMENTS AU COÛT (NOTE 4)	793 392	711 406
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (NOTE 5)	72 833	116 485
LOYER PAYÉ D'AVANCE	40 149	81 201
Total	27 157 262	25 599 204
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Dettes de fonctionnement (note 6)	3 375 307	3 539 014
Produits reportés	6 892 843	6 692 771
Total	10 268 150	10 231 785
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	72 833	116 485
Affectation d'origine interne (note 7)	1 500 000	1 500 000
Non affecté	15 316 279	13 750 934
	16 889 112	15 367 419
	27 157 262	25 599 204
ENGAGEMENTS (NOTE 8)		

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :



Carole Grant
inf. aux., Présidente



Michel Gervais
Administrateur nommé

État des flux de trésorerie

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	2026	2025
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	1 521 693	1 610 643
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	43 652	83 595
Variation de la juste valeur des placements	(378 525)	(763 907)
Total	1 186 820	930 331
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement		
Créances	49 592	(3 766)
Frais payés d'avance	(43 391)	22 404
Loyer payé d'avance	41 052	-
Dettes de fonctionnement	(163 707)	286 003
Produits reportés	200 072	344 131
Total	1 270 438	1 579 103
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(159 442)	(4 148 792)
Encaissement d'un placement	2 500 000	122 943
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(2 547)
Total	2 340 558	(4 028 396)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	3 610 996	(2 449 293)
ENCAISSE, début de l'exercice	4 918 362	7 367 655
ENCAISSE, fin de l'exercice	8 529 358	4 918 362

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2026

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre, constitué en vertu du *Code des professions* du Québec, a pour fonction principale d'assurer la protection du public. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. Principales méthodes comptables

BASE DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de l'Ordre ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

2. Principales méthodes comptables (suite) Instruments financiers

COMPTABILITÉ PAR FONDS

Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Le fonds d'immobilisations corporelles présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits de cotisations sont comptabilisés au prorata de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits d'admissions, de discipline et d'examen professionnel sont comptabilisés au cours de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits de formation continue, de vente et location de biens et service et les autres produits sont comptabilisés lorsque les activités ont lieu.

Les produits de placement non affectés sont comptabilisés en fonction du temps écoulé.

VENTILATION DES CHARGES

Les salaires et les charges sociales de la direction générale et financière correspondent au prorata du temps passé pour chacune des activités.

Les frais d'occupation sont au prorata de l'espace occupé par l'activité. Les frais financiers sont au prorata des revenus par activité.

ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

COÛT DE TRANSACTION ET COMMISSIONS

Les coûts de transaction et commissions relatifs aux instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont comptabilisés à titre de charge lorsqu'ils sont engagés.

Les coûts de transaction et commissions relatifs aux instruments financiers qui sont évalués au coût ou au coût après amortissement après leur comptabilisation initiale sont capitalisés à l'encontre de l'instrument financier auquel ils se rapportent. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du financement obtenu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

2. Principales méthodes comptables (suite)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

	DURÉES
Améliorations locatives	durée résiduelle du bail
Équipement informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Ordre sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3. Placements à la juste valeur

	2026	2025
	\$	\$
Fonds communs de placement, coût de 15 992 598 \$ (2025 - 17 708 429 \$)	17 468 377 \$	19 512 396 \$

4. Placements au coût

Les placements au coût représentent des dépôts gérés par Beneva portant intérêts au taux des Obligations d'épargne du Canada majoré de 0,5 %, pour un terme de cinq ans.

L'Ordre offre à ses membres un programme d'assurance responsabilité professionnelle et procède annuellement à son renouvellement. Ce programme d'assurance est rattaché à une convention de gestion du programme d'assurance (la "Convention") qui s'étend du 1er avril 2022 au 31 mars 2027. La prime annuelle par membre est établie à 4,92 \$, y compris les taxes.

La Convention prévoit un placement pour la stabilisation des primes servant à garantir la stabilité des primes d'assurance. Le placement est généré à même les surplus d'opérations d'assurance et les intérêts générés par celui-ci, ainsi que les intérêts gagnés sur les sommes en dépôt auprès de l'assureur. Ce placement est soumis aux risques d'assurance.

5. Immobilisations corporelles

	COÛT	AMORTIS- SEMENT CUMULÉ	2026 VALEUR NETTE	2025 VALEUR NETTE
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	242 481	187 885	54 596	78 882
Équipement informatique	110 684	92 447	18 237	37 156
Mobilier de bureau	5 878	5 878	-	447
	359 043 \$	286 210 \$	72 833 \$	116 485 \$

6. Dettes de fonctionnement

	2026	2025
	\$	\$
Comptes fournisseurs	501 972	486 876
Salaires et vacances à payer	680 224	990 751
Office des professions	1 218 956	1 070 076
Assurance responsabilité à payer	151 588	153 808
Sommes à remettre à l'État		
Taxes à la consommation	809 956	749 252
Retenues à la source et contributions	12 611	88 251
Total	3 375 307	3 539 014

7. Affectations internes

Le conseil d'administration de l'Ordre a affecté un montant de 500 000 \$ aux dépôts auprès de Bevena à titre de garantie ainsi qu'un montant de 1 000 000 \$ comme affectations aux initiatives stratégiques.

L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

8. Engagements

BAIL

L'Ordre s'est engagé par bail jusqu'en 2028 pour la location de locaux. Le solde de l'engagement suivant ce bail s'établit à 999 836 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2027 -	442 530 \$
2028 -	442 530 \$
2029 -	114 776 \$

9. Instruments financiers

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour l'Ordre si une contrepartie manque à ses obligations.

Le risque de crédit découle principalement des créances.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'Ordre est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement.

RISQUE LIÉ AU TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur des placements.

RISQUE DE PRIX

L'Ordre est exposé au risque de prix en raison des placements dans des fonds communs de placement dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

10. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Annexes

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	2026	2025
	\$	\$
A - ADMISSION		
Salaires et charges sociales	705 627	793 919
Fournitures de bureau et papeterie	27 781	19 146
Frais de déplacement	1 139	2 052
Frais de formation	5 009	1 642
Frais de représentation	218	543
Intérêts et frais bancaires	241 201	265 146
Loyer	79 298	75 538
Services professionnels	79 143	100 380
Total	1 139 416	1 258 366
B - BUREAU DU SYNDIC		
Salaires et charges sociales	871 331	1 026 429
Fournitures de bureau et papeterie	1 291	6 195
Frais de déplacement	14 610	22 931
Frais de formation	8 925	169
Frais de représentation	1 792	2 896
Loyer	72 690	67 787
Services professionnels	251 678	97 959
Total	1 222 317	1 224 366
C - COMMUNICATIONS		
Salaires et charges sociales	672 276	707 308
Fournitures de bureau et papeterie	34 851	31 336
Frais de déplacement	7 043	20 362
Frais de formation	563	303
Frais de représentation	1 934	52 356
Loyer	56 002	76 391
Publicité	112 289	40 797
Services professionnels	139 140	132 920
Total	1 024 098	1 061 773
D - CONSEIL DE DISCIPLINE		
Salaires et charges sociales	99 615	123 176
Fournitures de bureau et papeterie	918	324
Frais de déplacement	99	61
Frais de formation	4 720	605
Publications	10 384	8 298
Services professionnels	39 907	34 632
Total	155 643	167 096

	2026	2025
	\$	\$
E - EXAMEN PROFESSIONNEL		
Salaires et charges sociales	369 896	334 829
Fournitures de bureau et papeterie	564	1 138
Frais de déplacement	3 323	2 670
Frais de représentation	786	710
Intérêts et frais bancaires	149 451	43 447
Loyer	181 626	183 101
Publicité	4 355	6 816
Services professionnels	208 352	193 281
Total	918 353	765 992
F - FORMATION CONTINUE		
Salaires et charges sociales	278 547	272 731
Fournitures de bureau et papeterie	127	2 770
Frais de déplacement	691	632
Intérêts et frais bancaires	7 681	3 265
Loyer	10 086	18 885
Services professionnels	17 428	39 240
Total	314 560	337 523
G - GOUVERNANCE		
Salaires et charges sociales	270 098	403 788
Assurances	22 573	4 551
Fournitures de bureau et papeterie	6 961	3 154
Frais de déplacement	20 975	32 088
Frais de formation	4 155	2 350
Frais de représentation	2 080	4 331
Loyer	10 086	9 442
Maintenance des systèmes informatiques	2 667	8 766
Services professionnels	131 975	120 817
Total	471 570	589 287
H - INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Salaires et charges sociales	576 452	760 453
Fournitures de bureau et papeterie	212	1 572
Frais de formation	8 100	2 580
Frais de représentation	2 285	5 483
Loyer	72 660	78 427
Services professionnels	-	16 444
Frais de déplacement	19 662	37 831
Total	679 371	902 790

Annexes (suite)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	2026	2025
	\$	\$
I - SERVICES AUX MEMBRES		
Salaires et charges sociales	543 301	438 969
Fournitures de bureau et papeterie	230	1 820
Frais de déplacement	5 120	18 916
Frais de formation	7 128	-
Intérêts et frais bancaires	3 821	1 100
Frais de représentation	699	1 958
Loyer	-	27 062
Services professionnels	24 847	10 180
Total	585 146	500 005
J - AUTRES CHARGES		
Salaires et charges sociales	1 631 787	1 495 359
Assurances	43 190	55 397
Entretien et réparations	3 434	4 626
Fournitures de bureau et papeterie	23 180	33 580
Frais de déplacement	1 892	5 466
Frais de formation	40 661	51 644
Frais de représentation	1 871	3 585
Intérêts et frais bancaires	78 673	71 719
Loyer	159 416	125 499
Maintenance des systèmes informatiques	143 326	142 945
Publicité	8 710	1 015
Services professionnels	403 145	463 905
Taxes et permis	12 176	25 165
Télécommunications	9 988	14 829
Amortissement des immobilisations corporelles	43 652	83 595
Total	2 605 101	2 578 329



Ce rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers
auxiliaires du Québec couvre l'exercice financier du 1er avril
2025 au 31 mars 2026 et est rédigé conformément au
Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel
(RLRQ, chap. C-26, règl. 8).

Ce rapport est publié par l'Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires du Québec.

Dépôt légal à Bibliothèque et Archives nationales
du Québec - 978-2-922924-37-4

© OIIAQ, 2026